

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME  
ET DE LA CONSTRUCTION DNUC

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

\*\*\*\*\*

*Pour Authentification*



26 DEC. 2000

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT  
ET D'URBANISME DE LA COMMUNE DE KENIEBA**

CENSAUS DES TOPOGRAPHES



"CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME HAOUA KOUYATE"  
**"CAU - HK"**  
Ntomikorobougou  
TEL : 22-88-24  
BP : E-386 BKO  
Rue 663 P.259  
mai-00



PRIMATURE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT :

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

\*\*\*\*\*

DECRET N°00- 453 /P-RM DU 15 SEP. 2000

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT  
ET D'URBANISME DE LA VILLE DE KENIEBA ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°85-53/AN-RM du 21 juin 1985 instituant des servitudes administratives en matière d'urbanisme ;
- Vu le Décret N°186/PG-RM du 26 juillet 1985 portant réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°00-055/P-RM du 15 février 2000 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°00-057/P-RM du 21 février 2000 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°00-082/P-RM du 08 mars 2000 fixant les intérimis des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2001 à 2020, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Kéniéba et environs annexé au présent décret.

**ARTICLE 2** : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Kéniéba et son périmètre d'urbanisation.

**ARTICLE 3** : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

**ARTICLE 4** : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.US.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur.

# SOMMAIRE

## *PREMIERE PARTIE : Rapport constat*

### I - OBJECTIFS DE L'ETUDE

### II - PERIMETRE D'URBANISATION ET SES CARACTERISTIQUES

#### *2.1 - Aspects physiques*

- 2.1.1 Superficie*
- 2.1.2 Climat*
- 2.1.3 Pluviométrie*
- 2.1.4 Végétation*
- 2.1.5 Faune*
- 2.1.6 Hydrologie*
- 2.1.7 Sol et relief*
- 2.1.8 Géologie*
- 2.1.9 Rose des vents*

#### *2.2 - Contraintes*

- 2.2.1 Contraintes physiques*
- 2.2.2 Contraintes sécuritaires et juridiques*
  - 2.2.2.1 Aéroport*
  - 2.2.2.2 Mines et placers*
  - 2.2.2.3 Concessions rurales*

#### *2.3 - Aspects démographiques*

- 2.3.1 Population*
- 2.3.2 Tableau démographique de Kénieba*
- 2.3.3 Mouvement*
- 2.3.4 Evolution*

### III - HISTORIQUE

### IV - OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE

- 4.1 Evolution historique de la ville*
- 4.2 Forme urbaine et typologie de l'habitat*
  - 4.2.1 Forme urbaine*
  - 4.2.2 Typologie de l'habitat*
- 4.3 Occupation du site*

## V - SUPERSTRUCTURES DE LA COMMUNE

- 5.1 *Equipements administratifs*
- 5.2 *Equipements sanitaires*
- 5.3 *Equipements scolaires*
  - 5.3.1 *Ecoles*
  - 5.3.2 *Effectif des élèves et enseignants*
- 5.4 *Equipements sportifs et culturels*
- 5.5 *Equipements commerciaux*
- 5.6 *Equipements de transport*
  - 5.6.1 *Aérodrome*
  - 5.6.2 *Gare routière*
- 5.7 *Equipements religieux et culturels*

## VI - INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE :

- 6.1 *Voirie*
- 6.2 *Assainissement*
  - 6.2.1 *Eaux pluviales*
  - 6.2.2 *Eaux usées et excréta*
- 6.3 *Adduction d'eau*
- 6.4 *Electricité*
- 6.5 *Téléphone*

## VII - ECONOMIE

- 7.1 *Secteur primaire*
  - 7.1.1 *Agriculture*
  - 7.1.2 *Elevage*
  - 7.1.3 *Pêche*
- 7.2 *Secteur secondaire*
  - 7.2.1 *Industries*
  - 7.2.2 *Orpillage*
- 7.3 *Secteur tertiaire*
  - 7.3.1 *Commerce*
  - 7.3.2 *Artisanat*
  - 7.3.3 *Tourisme*
  - 7.3.4 *Transport*

## VIII - ENVIRONNEMENT

- 8.1 *Cadre économique*
- 8.2 *Cadre de vie*

## **DEUXIEME PARTIE : Rapport programme : Problématique et hypothèses d'aménagement**

### I - ZONAGE

- 1.1 **Zones d'habitation**
  - 1.1.1 *Habitat existant*
  - 1.1.2 *Habitat programmé*
- 1.2 **Armature verte**
- 1.3 **Zones d'activités**
  - 1.3.1 *Zones de bureaux*
  - 1.3.2 *Zones commerciales*
  - 1.3.3 *Zone artisanale*
  - 1.3.4 *Zone industrielle*
  - 1.3.5 *Zone d'hydrocarbures*
  - 1.3.6 *Zone aéroportuaire et météorologique*
  - 1.3.7 *Gare routière*
  - 1.3.8 *Douanes et entrepôts*
  - 1.3.9 *Zone universitaire*
  - 1.3.10 *Zones maraîchères*

### II - EQUIPEMENTS PROPOSES

- 2.1 *Equipements scolaires*
- 2.2 *Equipements socio-sanitaires*
- 2.3 *Equipements sportifs*
- 2.4 *Equipements culturels et cultuels*
- 2.5 *Equipements commerciaux*
- 2.6 *Equipements touristiques*

### III - VOIRIE RESEAUX DIVERS ET TRANSPORT

- 3.1 *Voirie*
- 3.2 **Assainissement**
  - 8.2.1 *Eaux pluviales*
  - 8.2.2 *Eaux usées et gadoue*
  - 8.2.3 *Ordures*
- 3.3 **Réseaux divers**
  - 8.3.1 *Adduction d'eau*
  - 8.3.2 *Electricité*
  - 8.3.3 *Téléphone*
- 3.4 **Transport**

## IV - RECOMMANDATIONS

- 4.1 *Renforcement des capacités de la commune*
- 4.2 *Aménagement de la commune*
- 4.3 *Habitat*
- 4.4 *Voirie et circulation*

## V - EVALUATION ET STRATEGIES D'APPLICATION

- 5.1 *Evaluation du SDAU*
  - 5.1.1 *Evaluation habitat*
  - 5.1.2 *Evaluation zones d'activités*
  - 5.1.3 *Evaluation VRD*
  - 5.1.4 *Evaluation équipements*
  - 5.1.5 *Récapitulatif évaluation du SDAU*
  
- 5.2 *Stratégies d'Application*
  - 5.2.1 *Stratégie foncière*
  - 5.2.2 *Stratégie institutionnelle*
  - 5.2.3 *Stratégie sectorielle*
    - 5.2.3.1 *Zone de PUS N° 1*
    - 5.2.3.2 *Zone de PUS N° 2*
    - 5.2.3.3 *Zone de PUS N° 3*
  - 5.2.4 *Stratégie financière*
    - 5.2.4.1 *Ressources internes*
    - 5.2.4.2 *Ressources externes*
  
- 5.3 *Phasage*
  - 5.3.1 *Phase 1*
  - 5.3.2 *Phase 2*

**PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT**

# VILLE DE KENIEBA



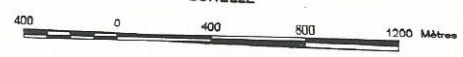
LEGENDE			
Routes	-----	Poteau téléphonique	--- ---
Pistes	-----	Bornes Fontaines	--- ---
Marigots	-----	Cimetière musulman	⊖
Mares	-----	Cimetière chrétien	⊕
Ouvrages	-----	Rizières	⊘
Limite des collines et Talus	-----	Zones boisées	⊙
Ilot	-----	Concessions rurales et vergers	⊞
Hanger	-----		
Equipements	-----		



LEVE ET DRESSE PAR  
TOPO FALAISE  
BP E 1639 - BAMAKO, MALI  
TEL. (223) 21 93 88 / 21 10 85  
MAY 2000

NUMERISATION :  
MAY 2000, IGM BP 240 - BAMAKO, MALI  
TEL. 20 28 40 / 20 33 14  
FAX : (223) 20 46 27

ECHELLE



## I - OBJECTIFS DE L'ETUDE :

L'objet de cette étude est de doter la ville de KENIEBA et environs d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) qui est un document de planification urbaine régit par le décret N° 186 PGRM du 26 Juillet 1985 et un élément essentiel des grandes orientations de la politique nationale d'urbanisme et d'habitat dans le cadre de l'aménagement du territoire en République du MALI.

Ce schéma doit prendre en compte tous les aspects de la ville et les besoins des populations concernées. Ainsi les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs sont minutieusement analysés afin de dégager les grandes orientations du développement de la ville pendant les vingt prochaines années avec la participation directe et responsable des populations. L'approche participative est une méthodologie qui garantit la maîtrise du schéma par les maîtres d'ouvrage (municipalités) et assure la bonne exécution et le suivi correct du SDAU.

L'objectif à terme du schéma élaboré, qui est révisable tous les cinq (5) ans, est de servir de document de base pour orienter le développement harmonieux de la commune à travers :

- une meilleure gestion des ressources locales réappropriées ;
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement et l'émergence d'un nouvel espace économique viabilisé.

## II. PERIMETRE D'URBANISATION ET SES CARACTERISTIQUES :

Dans le souci de faciliter le suivi du SDAU et d'éviter des conflits dans sa gestion, les limites du Périmètre d'Urbanisation ont été fixées aux limites du périmètre communal.

Le Périmètre d'Urbanisation ainsi délimité sert non seulement de support géographique et juridique à l'étude mais aussi et surtout de cadre d'étude au schéma ainsi que celui de l'évolution de la commune durant la période que couvre ce schéma.

Située dans la partie Ouest de la région de Kayes, la commune rurale de KENIEBA occupe le 12° degré 51 mm de latitude Nord et le 11° degré 14 mm de longitude Ouest. Elle a été créée par la loi n° 96-059/AN-RM du 4 Novembre 1996 portant création des communes en République du MALI.

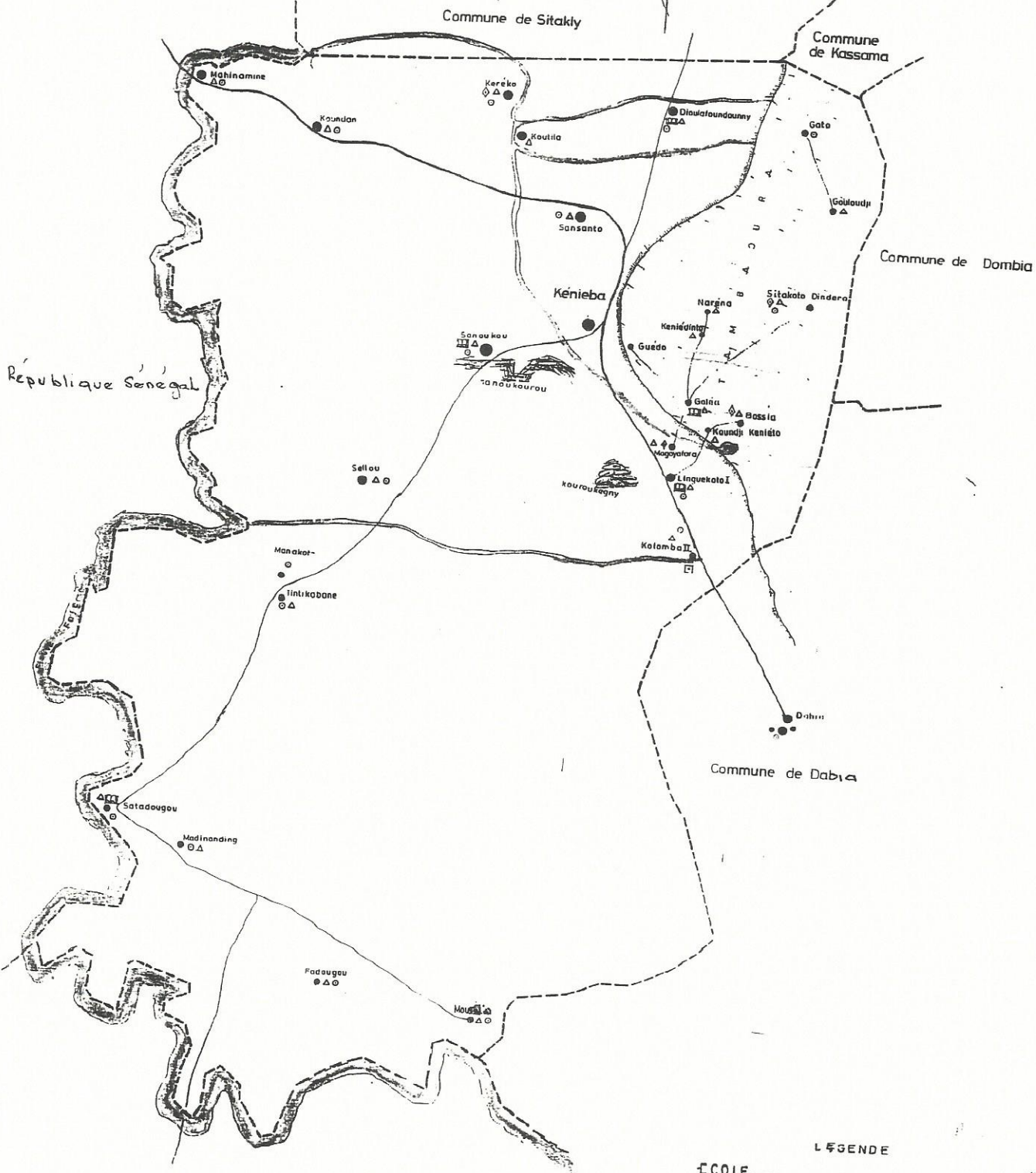
Elle est limitée :

- au Nord par la commune de Sitakly ;
- et au Sud par les communes de Faléa et Dabia ;
- à l'Est par les communes de Kassama et Dombia ;
- à l'Ouest par la République du Sénégal.

La commune est composée de la ville de KENIEBA et de 26 villages dont onze (11) situés sur la colline du Tambaoura. Elle se trouve à :

- 13 m de Diabougou (commune de Sitakily)
- 25 km de Mahinamine (frontière avec le Sénégal)
- 22 km de la commune de Dabia.

NORD



République Sénégal

Commune de Sitakiy

Commune de Kassama

Commune de Dombia

Commune de Dabia

Kenieba

Gato

Goumoudji

Sitakoto Dindera

Nargna

Keniebalta

Guédo

Galiu

Bassia

Koundji

Keniéto

Mappatar

Linguekoto I

Kalamba II

Kouroukany

Sanoukou

Tanhoukourou

Sellou

Manakar

Tinkabane

Satadougou

Madinanding

Fadougou

Nouss

LEGENDE

- ECOLE ————
- FORAGE - PUIS A GRAND DIAMETRE ————
- ALPHABETISATION ————
- PLACER ————
- ROUTE ————
- PISTE ————
- COUR - D'EAU ————
- COLLINE ————
- FOIRE HEBDOMADAIRE ————
- LIMITE DE LA COMMUNE ————
- NOMBRES D'HABITATIONS
- 0 à 499 ————
- 500 à 999 ————
- 1000 à 2499 ————
- 3000 à 10000 ————

PERIMETRE D'URBANISATION CARACTERISTIQUE

- 35 km de la commune de Faléa
- 15 km de la commune de Dombia
- et 40 km environ de la commune de Kassama.

## 2.1 ASPECTS PHYSIQUES :

### 2.1.1 Superficie :

La commune de KENIEBA s'étend sur une superficie de 852 km<sup>2</sup>.

### 2.1.2 Climat :

Il est de type soudano-guinéen caractérisé par une période sèche de mars à mai, et une saison pluvieuse de Juin à Octobre entre lesquelles s'intercale la saison froide de Novembre à Février.

### 2.1.3 Pluviométrie :

La circonscription est fortement arrosée, soit une moyenne annuelle de 1346,9mm d'eau en 80 jours. Ainsi, pendant les trois (3) dernières années on a enregistré :

- en 1997 : 1008,8mm d'eau en 86 jours ;
- en 1998 : 1054,1mm d'eau en 79 jours ;
- en 1999 : 1564,2mm d'eau en 90 jours.

Cette pluviométrie est bien répartie dans le temps et dans l'espace. Ce taux bien que variable, classe la commune dans la zone préguinéenne.

### 2.1.4 Végétation :

Fortement arrosée, la commune bénéficie d'une végétation dense et variée. Les essences locales rencontrées sont : le karitier, le fromager, le néré, le baobab, le caïlcédrat, le kapokier, le fromager, l'hibicus, l'akalafa et quelques balazans à Kalomba II.

On y trouve des bois de service : bois blanc (menuiserie) et le bambou.

### 2.1.5 Faune :

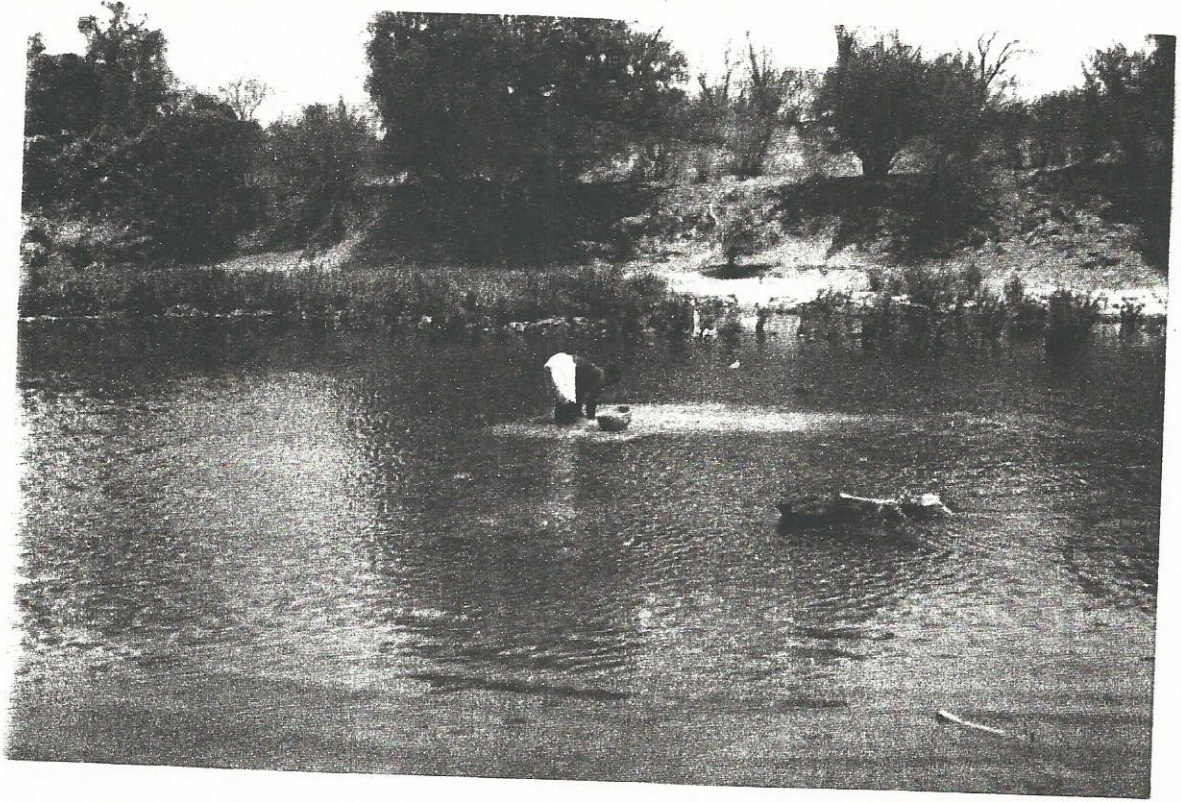
La faune est très giboyeuse : biches, lions, phacochères, singes, lapins, écureuils, cab de buffon (Sen), cab de reduñca (Konkonron), guib arnache (minan), cephalophe de guimm (Magalan), bukale major (Tankon), pintades et perdrix.

### 2.1.6 Hydrologie :

La commune de KENIEBA est desservie par de nombreux cours d'eau à régime intermittent. La Falémé, principal fleuve, sert de frontière naturelle entre le Sénégal et le Mali.

Il y a aussi des rivières comme le Doundé qui coule sur 35km de sa source à son embouchure, le Bilaliko sur 15km, le Naninko sur 18km et le Dialafara qui dessert la commune sur 15km.

LA FALEME



MARIGOT DOUNDE (DERRIERE SANSANTO)



Tous ces cours d'eau regorgent d'eau pendant l'hivernage et les deux ou trois mois après cette période. Ils deviennent secs pendant la saison sèche et prennent tous leur source sur le versant montagneux du Tambaoura.

Le lac Koundji (sacre) sur le mont Tambaoura dont la profondeur demeure encore inconnue, est une véritable réserve d'eau qui peut ravitailler toute la commune durant toute l'année.

Il faut également noter des poches et réserves d'eau pérennes sur le sommet de certaines collines telles que : Doufoukhou, Sanoukhou, Cissé-Kolon à Guédo, Goléa, Sitakoto-Dindera et Kéniédinto.

En dehors de la Falemé et du lac Koundji, les autres cours d'eau sont temporaires.

La nappe phréatique d'un niveau entre 5 et 7 m de profondeur (1,5m sur la colline) se trouve généralement dans les alluvions riches en graviers et galets.

### 2.1.7 Sol et relief :

Le sol est partout fertile, tantôt rocaillieux, argileux ou sablonneux. Par endroit, subsiste de la latérite indurée (épaisseur = 8 à 10m).

Le relief est accidenté et dominé par la chaîne montagneuse du Tambaoura. Entre celle-ci et la Falemé à l'ouest s'étendent les plaines latéritiques et sablo-argileuses favorables à l'agriculture, à l'élevage et à l'orpaillage.

Il faut signaler la présence de montagnes isolées comme Kouro Kegny à Linguekoto I, Doufoukhou et Sanankhou Kourou.

### 2.1.8 Géologie :

La commune de KENIEBA est située dans la plaine birrimienne à substratum constituée de schistes gris-blancs à gris verdâtres injectés de filons de quartz et de venues doléritiques.

Les alentours sont traversés par un réseau de failles relativement dense dont les plus importantes sont en bordure sud de la ville.

Le sous-sol est très riche en or et diamant, des indices d'uranium, de bauxite et de fer existent également.

### 2.1.9 Rose des vents :

Les vents sont violents et arrachent les toits des maisons et arbres sur leur passage.

On rencontre deux (2) types de vents :

- l'harmattan, vent chaud et sec qui souffle de Février à Août et de Novembre à Janvier;
- la mousson, vent chaud et humide qui souffle de Mai à Octobre.

La rose des vents étant la répartition du vent dans les différentes directions, on distingue deux (2) directions dominantes qui sont : le sud-ouest et le nord-est.

## 2.2 CONTRAINTES :

La situation géographique de la commune et l'orpaillage traditionnel qui y est pratiqué posent certaines contraintes au développement harmonieux de la ville.

### 2.2.1 Contraintes physiques :

Vu dans son ensemble, le cercle de KENIEBA a un sol très mouvementé (rocaillieux, latéritique et sablonneux) et est traversé par les falaises du Tambaoura qui entravent la circulation en maints endroits.

L'inclinaison naturelle du sol et la forte pluviométrie que connaît la zone entraînent une importante érosion des sols qui constitue un handicap sérieux pour l'urbanisation.

### 2.2.2 Contraintes sécuritaires et juridiques :

#### 2.2.2.1 Aéroport :

Il est situé à 600m des dernières constructions, à proximité d'un hameau, des placers et champs qui sont des passages très fréquentés par les personnes et les animaux. La piste d'envol de KENIEBA représente un danger réel pour la sécurité des personnes et des biens en raison de sa longueur non réglementaire (moins de 300 m) et de sa proximité aux habitations.

#### 2.2.2.2 Mines et placers :

L'exploitation anarchique des sols à la recherche de l'or constitue un danger permanent pour les personnes et les biens. On creuse partout où on pense trouver de l'or. Ces puits et autres excavations situés aux abords immédiats des lotissements et villages grèveraient fortement les coups d'aménagements futurs et constituent de véritables pièges pour les personnes et les animaux pendant l'hivernage. L'orpaillage traditionnel a freiné l'expansion de l'élevage qui constitue un élément clé de l'économie de la zone.

Par ailleurs, dans la gestion des terres aurifères, il n'y a aucune concertation entre la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) et les autorités administratives locales.

Certains terrains prévus en zones d'habitats ou en concessions rurales font l'objet de titres ou permis délivrés par la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) à l'insu des autorités locales et pire ces changements de statut des terres ne tiennent aucunement compte ni de l'évolution ni de la croissance de la ville.

#### 2.2.2.3 Concessions rurales :

Au nombre de Cent douze (112) dans la commune de KENIEBA, les concessions rurales sont situées dans les zones d'extensions de la ville ou des villages. (Voir tableau I).

L'AERODROME DE KENIABA



ATTENTE PISTE

PLACER



LAFIABOUGOU NORD

**TABEAU I : REPERTOIRE DES TITRES PROVISOIRES  
DES CONCESSIONS RURALES DE LA COMMUNE DE KENIEBA  
DE 1990 A 1999**

N°	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
001	Sory TOURE	KENIEBA II	KENIEBA
002	El Hadj Demba DIA	KENIEBA	KENIEBA
003	Waly Diaye	KENIEBA	KENIEBA
004	Alassago KANDUTE	KENIEBA	KENIEBA
005	El Hadj Sekou MINTHE	KENIEBA	KENIEBA
006	El Hadj Mamadou DIALLO	KENIEBA	KENIEBA
007	Bakary SISSOKO	MOGOYAFARA	KENIEBA
008	Mama dy KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
009	Falaye DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
010	Cheick Oumar CAMARA	FECOLA	KENIEBA
011	Sanga KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
012	Mamadou Karissi TOURE	KENIEBA III	KENIEBA
013	El Hadj mamadou BAH	KENIEBA	KENIEBA
014	Héritiers de F.Alassane SOW	KENIEBA III	KENIEBA
015	Kémoko N'DIAYE	KENIEBA III	KENIEBA
016	Mamadou Moustapha BAH	KENIEBA IV	KENIEBA
0017	Check Oumar SISSOKO TP	KENIEBA III	KENIEBA
018	Demba DIAWARA	KENIEBA III	KENIEBA
019	Chec Oumar CAMARA	KENIEBA	KENIEBA
020	Abdramane SY MSC	KENIEBA I	KENIEBA
021	Alpha Oumar KOUYATE	KENIEBA	KENIEBA
022	Abdoulaye NIANG	KENIEBA III	KENIEBA
023	Mamadou NIANG	KENIEBA III	KENIEBA
024	Tiguida BALLABA	KENIEBA II	KENIEBA
025	Samba FOFANA	LINGUEKOTO I	KENIEBA
026	Diaraye DIABY	KENIEBA IV	KENIEBA IV

N°	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
027	Saïbo KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
028	Moussa KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
029	Abdoul DIAS/C Demba DIA	KENIEBA I	KENIEBA
030	Sada KANTE	KENIEBA II	KENIEBA
031	Amara BAMBA	KENIEBA I	KENIEBA
032	Fagaye DANSOKO	KOLOMBA II	KENIEBA
033	Fabalaba DANSOKO	KOLOMBA II	KENIEBA
034	Héritier El Hadj Cheick Oumar BAH	KENIEBA II	KENIEBA
035	El Mamadou DIALLO	KENIEBA III	KENIEBA
036	Mamadou TIGANA	KENIEBA I	KENIEBA
037	Doundou SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
038	Abou FADIGA	KENIEBA III	KENIEBA
039	Samba COULIBALY	KENIEBA	KENIEBA
040	Sidi SY	KENIEBA I	KENIEBA
041	Association « Djigui Sèmè »	KENIEBA	KENIEBA
042	Mady dit Dabakè DABO	KENIEBA III	KENIEBA
043	Héritier Daouda DAMA	KENIEBA III	KENIEBA
044	Lassana SY	KENIEBA I	KENIEBA
045	Moulaye SIDIBE	KENIEBA III	KENIEBA
046	Ousmane Alassane SOW	KENIEBA III	KENIEBA
047	Kantara DIAWARA	KENIEBA	KENIEBA
048	Yoro GUINDO	KENIEBA I	KENIEBA
049	Daba KEITA	KENIEBA IV	KENIEBA
050	Sory KEITA	KENIEBA II	KENIEBA
051	Boukary KIABOU	KENIEBA IV	KENIEBA
052	Falaye KEITA	MOGOYAFARA	KENIEBA
053	Alpha Oumar KEITA	KENIEBA	KENIEBA
054	Nènè COULIBALY	KENIEBA IV	KENIEBA
055	Saïba SISSOKO	SANSANTO	KENIEBA
056	Alpha Oumar Baïlo DIALLO	KENIEBA	KENIEBA
057	Founéke KEITA	KENIEBA I	KENIEBA

N	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
058	Fansayon KEITA	KENIEBA	KENIEBA
059	Ali SIDIBE	KENIEBA III	KENIEBA
060	El hadj Mamadou DIALLO	KENIEBA III	KENIEBA
061	Fatoumata SY	KENIEBA IV	KENIEBA
062	Fanta SY	KENIEBA IV	KENIEBA
063	Bougou DIARRA (Forestier)	KENIEBA IV	KENIEBA
064	Dusmane DANSOKO	KENIEBA I	KENIEBA
065	Hawa DOUMBIA S/C SINAYOKO	KENIEBA IV	KENIEBA
066	Tidiani KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
067	Mamadou (dit Krouf) KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
068	Hady DRABO TP	KENIEBA IV	KENIEBA
069	El Hadj Kandara KEITA	KENIEBA	KENIEBA
070	Abdoulaye DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
071	Kankou Mady SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
072	Fademba SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
073	Mady DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
074	Amara DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
075	Alassago KANOUTE	KENIEBA	KENIEBA
076	Diaguily DIGKO	KENIEBA I	KENIEBA
077	Dramane TRADRE	KENIEBA IV	KENIEBA
078	Bamba KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
079	Billy SY	KENIEBA	KENIEBA
080	N'Bamoussa CISSE	KENIEBA	KENIEBA
081	Aissata Kaba DIAKITE	KENIEBA II	KENIEBA
082	Fadialla dit Aya DABO	KENIEBA IV	KENIEBA
083	Tenimba-Boureima SY	KENIEBA II	KENIEBA
084	Kalilou Boureima SY	KENIEBA II	KENIEBA
085	Fily SISSOKO	KENIEBA I	KENIEBA
086	Famakan DANSOKO S/C N'Faly	KENIEBA III	KENIEBA
087	Ibrahima Madiba DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
088	Ibrahim madiba DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA

N°	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
089	Madiba DIAKITE	KENIEBA II	KENIEBA
090	Héritiers F. Bassirou KONATE	KENIEBA III	KENIEBA
091	Famousa KEITA MSC	KENIEBA	KENIEBA
092	Héritiers El Hadj Diabélou Faïnke	KENIEBA III	KENIEBA
093	Héritiers F. Mamadou SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
094	Mady KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
095	Abdoulaye DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
096	Mamadou Bobo SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
097	Bambo KEITA	KENIEBA II	KENIEBA
098	Hawa DIAWARA	KENIEBA III	KENIEBA
099	Paul WATTARA	KENIEBA I	KENIEBA
100	Fassiriman SISSOKO	DIOULAFONDOUNI	KENIEBA
101	Koly KEITA	DIOULAFONDOUNI	KENIEBA
102	Dioukou SAKILIBA	KENIEBA IV	KENIEBA
103	Niaboula TOURE	KENIEBA III	KENIEBA
104	Taki Mady SISSOKO	KENIEBA I	KENIEBA
105	Check DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
106	Mamadou Sanssidine BAH	KENIEBA IV	KENIEBA
107	Bambo KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
108	N'Baha COULIBALY	KENIEBA IV	KENIEBA
109	Héritiers F. Tamba SISSOKO	KENIEBA IV	KENIEBA
110	El Hadj Bily SY	KENIEBA I	KENIEBA
111	Sanga KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
112	Koly MONEKATA	FOUKALA	KENIEBA

### 2.3 ASPECTS DEMOGRAPHIQUES :

#### 2.3.1 Population :

Au recensement administratif et fiscal de 1996, la population de la commune, qui compte vingt six (26) villages et a pour chef lieu KENIEBA, s'élevait à 23.224 habitants sur 852km<sup>2</sup> soit une densité de 27 habitants au km<sup>2</sup>.

Elle est répartie entre la ville de Kénieba et les 26 villages qui constituaient avant la décentralisation les trois (3) secteurs de développement du cercle (KENIEBA, SATADDOUGOU, et MOGOYAFARA).

Cette population composée majoritairement de Malinkés (96%), peulhs, diakankés, diallonkés et somonos a une vocation agropastorale.

Elle s'adonne aussi activement à l'orpaillage, à la pêche, au petit commerce et subsidiairement à la chasse et à la cueillette.

On rencontre peu d'étrangers et visiteurs au niveau de la commune, compte tenu de la faible attraction de ses placers comparativement à certaines communes du cercle.

Ce recensement donne les statistiques suivantes :

Tableau II

Désignation	Nombre de Concessions	Nombre de ménages	Personnes par Ménages	Ménages par Concessions	Taux d'accroissement
Ville de KENIEBA	1005	1342	6,5	1,3	4,4%
Commune de KENIEBA	2079	3024	11	2	4,4%
Cercle de KENIEBA	15134	-	-	-	2,9%

- La population jeune de 1 à 18 ans est de **10767** personnes soit **46%** de la population totale de la commune.

- La population scolarisable de 1 à 7 ans est de **6527** répartie comme suit :

\* garçons : **3014**

\* filles : **3513**

TOTAL : **6527** soit **28%** de la population communale.

2.3.2 Tableau démographique commune de KENIEBA :

TABLEAU III : Population de la Commune

N° ORDRE	NOMS VILLAGES	POPULATIONS		TOTALS
		HOMMES	FEMMES	
1	Kenieba	4382	4304	8686
2	Naréna	542	607	1149
3	Kereko	111	100	171
4	Dioulafoundouni	212	232	444
5	Kolonba II	384	365	749
6	Mogoyafara	140	169	309
7	Sansanto	262	268	530
8	Koundan	128	125	253
9	Guédo	189	208	397
10	Linguinkoto I	926	824	1750
11	Tintikabané	69	71	140
12	Manakoto	113	125	238
13	Sanoukou	250	261	511
14	Koutila	162	135	297
15	Sellou	218	244	462
16	Satadougou	98	83	181
17	Fadougou	96	97	193
18	Moussala	114	116	230
19	Madinading	165	156	321
20	Sitakoto Dindera	362	414	776
21	Keniedinto	366	379	745
22	Goléa	1036	1226	2262
23	Mahinamine	87	86	173
24	Gouloudji	236	278	514
25	Bassia	203	216	419
26	Koundji-Kénieto	171	189	360
27	Gato	465	509	974
<b>TOTAUX</b>		<b>11447</b>	<b>11777</b>	<b>23224</b>
<b>POURCENTAGE</b>		<b>49,3%</b>	<b>50,7</b>	<b>100%</b>

2.3.3 Mouvement :

Les mouvements s'effectuent essentiellement à l'intérieur de la circonscription à l'occasion des "sorties spontanées de l'or". Ils consistent au déplacement des populations lors de la découverte de nouveaux placers. Cette véritable ruée vers l'or engendre ainsi le déplacement des gens de leur lieu d'origine vers de nouveaux sites. Ce fut le cas en 1999 à Diamboyé et en 2000 à Dialandindja.

2.3.4 Evolution :

Deux facteurs importants impulsent l'évolution de la population dans la commune :

- l'attrait provoqué par les placers ;
- le taux d'accroissement démographique estimé à 4,4%.

TABLEAU IV : Evolution de la population :

N°	LOCALITES	Pop 96	Pop 2000	Pop 2010	Pop 2020
1	Keniéba	8686	10215	14710	21182
2	Naréna	1149	1351	1945	2201
3	Kereko	171	201	289	416
4	Dioulafoundouni	444	522	752	1083
5	Kolomba II	749	881	1269	1127
6	Mogoyafara	309	363	523	753
7	Sansato	530	623	897	1292
8	Kounda	253	298	429	618
9	Guédo	397	467	673	969
10	Linguekoto I	1750	2058	2964	4268
11	Tintinkabané	140	165	238	343
12	Manakoto	238	280	403	580
13	Sanoukou	511	601	865	1246
14	Koutila	297	342	502	723
15	Sellou	452	532	766	1103
16	Satadougou	181	213	307	442
17	Fadougou	193	227	327	471
18	Moussala	230	270	389	560
19	Madinading	321	377	543	782
20	Sitakoto-Dindéra	776	913	1315	1894
21	Keniédinte	745	876	1261	1816
22	Goléa	2262	2660	3830	5515
23	Mahinamine	173	203	292	420
24	Gouloudji	514	605	871	1254
25	Basséa	419	493	710	1022
26	Koundji-Keniéto	360	423	609	877
27	Gato	974	1145	1649	2375
	<b>TOTAUX</b>	<b>23224</b>	<b>23111</b>	<b>39328</b>	<b>56632</b>

### III. HISTORIQUE :

En malinké, le nom KENIEBA signifie « beaucoup de sable ». En effet, à l'emplacement actuel de la ville s'étendait une vaste étendue de sable, fruit de l'érosion progressive des sols. A cette époque, le petit village de Sansanto prospérait grâce à l'or qu'on y découvrait. L'un des habitants de Sansanto, Diara Mady SISSOKO accompagné de son frère Diara Bambo, partirent en quête de terres cultivables.

Ils installèrent ensemble leur hameau dans une zone où la fertilité des sols engendrait de bonnes récoltes. Ils décidèrent de s'y établir définitivement : KENIEBA était né. Diara Mady SISSOKO en devint le premier chef de village en 1890. Le petit hameau comptait alors deux (2) Familles et cinq (5) habitants. Les habitations étaient constituées de huttes ou de cases rondes construites en banco avec des toitures en chaume.

En 1895, le Lieutenant Français LEBRUN se rendit à Satadougou en suivant le cours de la Falémé, sur la rive sénégalaise du fleuve. Après sa visite, il proposa la création d'un poste administratif à Tintinba (Satadougou). La construction commença en 1896 (résidence, école, prison).

La situation géographique de KENIEBA, situé au nord de la route reliant le poste administratif de Satadougou au cercle de Bafoulabé et surplombé par les falaises du Tambaoura, impressionna les colons Français qui décidèrent d'y transférer le siège de la subdivision administrative en 1942. La position de KENIEBA à la frontière Sénégal-Maliennne et Guinéenne permettait aux colons d'avoir le contrôle sur les mines d'or de la contrée et environnants.

S'étant assuré du contrôle de KENIEBA, l'autorité coloniale la divisa en treize (13) cantons dont l'administration fut confiée à des chefs autochtones relevant du pouvoir central. Les indigènes étaient confinés à exécuter les travaux forcés : construction de routes, logements administratifs, dispensaires et écoles.

Après l'accession du Mali à l'indépendance, KENIEBA fut érigé en cercle en 1961.

La colline du Tambaoura a aussi son histoire. Tambaoura : Tambabouary + Oura (mort en peulh). Ainsi Tambaoura est la colline sur laquelle, la mort de l'empereur Tambabouary fut annoncée.

### IV. OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE :

#### 4.1 Evolution historique de la ville :

A la famille SISSOKO créatrice du village de KENIEBA s'ajoutèrent les famille KEITA, DIABATE, et CISSE. Vers les années 1936 les nouveaux arrivants SY, DIALLOKES, DIAKANKES s'adonnant aux commerces s'installèrent dans les champs de maïs des autochtones : le quartier **Manigalato** est ainsi né bien avant le transfert de l'administration coloniale à KENIEBA.

La famille de Balla originaire de Sitakily s'était installée à l'est de la ville en 1943 et cette zone prit le nom de **Ballabougou** en 1956. A cette époque les sols étaient régis par le droit coutumier et relevait donc du bon vouloir du seul chef de village propriétaire des terres.

Avec l'arrivée de l'administration coloniale en 1942, la gestion des terres a connu de profondes mutations. Les colons procédèrent au redressement du noyau de la ville par de nouvelles constructions pour les services et les logements des fonctionnaires. On assista ainsi à la naissance d'autres quartiers en 1959.

De l'indépendance aux années 1970, l'administration du cercle a fait des lotissements classiques au nord et à l'est du tissu existant pour répondre aux nouveaux besoins. Ainsi naissent l'actuel **centre administratif**, les parties **sud de lafiabougou et ballabougou**.

Vers les années 1980 l'extension concernait le centre de lafiabougou et le nord de ballabougou.  
Enfin dans les années 1990, furent réalisés l'extension nord de lafiabougou avec le morcellement de l'ancien aérodrome des Américains.

#### 4.2 **Forme urbaine et typologie de l'habitat :**

##### 4.2.1 **Forme urbaine :**

L'extension de la ville dans le sens Sud - Nord en allant vers l'Est jusqu'à la limite de la colline Tambaoura s'explique par des contraintes physiques : collines et rivières.

A l'instar des cités coloniales, la ville de KENIEBA dispose d'un centre ville autour duquel sont organisés les habitations et les autres équipements.

La prédominance du centre ville qui concentre à la fois les services administratifs et le commerce est très marquée.

Les quartiers dits indigènes qui gravitaient autour de ce noyau ne bénéficient généralement pas d'équipements. Les seuls qu'on y rencontrait étaient constitués d'une école et/ou d'un dispensaire.

Ainsi des quatre (4) quartiers de la ville de KENIEBA (quartier I, quartier II, ballabougou et lafiabougou), le quartier I est le seul nanti avec l'essentiel des services administratifs, le seul centre de santé fonctionnel, le seul second cycle de la ville, l'abattoir, le seul marché (appelé grand marché) et la seule mosquée du vendredi.

Le noyau de la ville qui est entre les quartiers I et II présente l'aspect de village avec des labyrinthes, des maisons sans clôture et des cases couvertes de paille.

Dans les quartiers lotis, on note un sous-équipement notoire (pas de places publiques, ni d'espaces verts...).

Le tissu est aéré vers le nord de lafiabougou avec des espaces morcelés non encore mis en valeur.

Cette situation s'explique par la détention de plusieurs lettres d'attribution par une seule personne. Ces spéculateurs fonciers attendent la fluctuation du prix des parcelles pour les revendre.

Le coût officiel d'une parcelle à KENIEBA est de 15.000 F.CFA, ils peuvent la revendre à 150.000 F.CFA.

##### 4.2.2 **Typologie de l'habitat :**

L'architecture de KENIEBA s'est enrichi au contact de l'école coloniale avec l'apport de la technique de constructions des maisons en pierres avec toiture en tôle.

Les anciennes constructions coloniales (prison, poste, ex FAO etc...) représentant ce style particulier se situent dans le quartier I.

Du point de vue constructions, une harmonie d'ensemble est perceptible compte tenu de la construction des bâtiments par les mêmes ouvriers spécialisés avec les mêmes techniques constructives. Il faut bien signaler que jusqu'à une

période récente aucune règle ne régissait les constructions à Kénieba. Ces dernières n'étaient pas soumises à un contrôle de l'administration (pas de permis de construire).

Pendant, on peut classer l'habitat en deux types :

❖ **Habitat traditionnel :**

Il se rencontre généralement dans les anciens quartiers (quartier I et II) et se caractérise par l'utilisation de banco pour les maçonneries, les couvertures sont en tôle ou en chaume. On y rencontre aussi des cases rondes.

Le principe de conception des concessions est immuable : les chambres alignées donnent sur une grande véranda couverte en tôle (deux pentes ou quatre pentes).

Ce type d'habitat ( traditionnel ) se rencontre également dans les nouveaux lotissements en raison essentiellement d'une absence de suivi par l'administration, Les constructions sont laissées au bon vouloir des populations.

Un bâtiment se particularise dans le quartier I avec l'utilisation de coupoles en couverture et de linteaux en voûtes. Il s'agit du centre socio - sanitaire.

❖ **Tramés anciens :**

Ce sont des lotissements classiques sur des trames régulières. Deux quartiers sont concernés : ballabougou et lafiabougou.

Ces zones se caractérisent par :

- des constructions en parpaings de ciment couvertes en tôle ou en dalle : système de villa individuelle avec des toilettes internes s'apparentant à un style moderne

- des constructions en banco couvertes de tôle : les chambres donnent sur une grande véranda avec des toilettes extérieures dans le pur style traditionnel.

Le bambou abondant dans la zone est souvent utilisé dans les constructions.

**4.3 OCCUPATION DU SITE :**

La ville, limitée au sud et à l'ouest par le Doundé et à l'est par le mont Tambaoura, est organisée autour du centre administratif jouxtant le centre commercial; cet ensemble est entouré de zones d'habitat qui accueillent quelques structures scolaires.

Les vergers et jardins installés le long du Doundé constituent la zone verte.

Les puits miniers se situent à l'ouest et au nord de la ville.

❖ **Centre administratif :**

Situé dans le quartier I, il accueille tous les services administratifs et le service socio-sanitaire.

TYPOLOGIE DE L'HABITAT



LAFIABOUGOU NORD

TYPOLOGIE DE L'HABITAT



LAFIABOUGOU OUEST

TYPOLOGIE DE L'HABITAT



CENTRE DE SANTE  
QUARTIER I

❖ **Centre commercial :**

Composé du grand marché et des boutiques, il se situe le long de la route de Kayes.

❖ **Zones d'habitat :**

Elles sont de part et d'autres des centres administratif et commercial qui occupent une position centrale.

❖ **Zones scolaires :**

Il n'existe pas de zones scolaires à proprement parler.  
On note des classes de premier et second cycles dispersées dans les zones d'habitat.

❖ **Zone verte :**

Située uniquement le long du marigot le Doundé à l'exception de quelques bosquets, elle nécessite un aménagement et un entretien constant.

**V. SUPERSTRUCTURES DE LA COMMUNE :**

Il s'agit d'équipements collectifs indispensables à la vie communautaire.  
Ils assurent à l'ensemble de la collectivité des services multiples : administration, santé, éducation, culture, sports, loisirs et cultes etc.....

**5.1 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :**

L'état des lieux est le suivant (voir tableau V)

TABLEAU V : LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
Les bâtiments Administratifs Du Cercle	Bureaux	1957	Dur	Passable	Centre ville	
	Logement délégué gouvernement	1957	Dur	Vétuste	Centre ville	
	Logement 1 <sup>o</sup> Adjoint	1981	Banco	Vétuste	Centre ville	
	Salle conférence	1987	Dur	Bon	Centre ville	
	Hébergement (pied à terre)	1987	Dur	Bon	Centre ville	
Arrondissement Central	Bureaux	1973	Dur	Vétuste	Centre ville	
	Logement délégué gouvernement	1989	Dur	Bon	Centre ville	
Centre Impôts	Bureaux	En cours	Dur	Bon	Centre ville	Les anciens bâtiments ont été réalisés en banco et sont tous délabrés
Perception	Bureaux	1999	Dur	Bon	Centre ville	
Justice	Bureaux	1989	Dur	Bon	Centre ville	
Mairie	Bureaux	1989	Dur	Bon	Centre ville	
	Local groupe Latrines	1989	Dur	Bon	Centre ville	
Office National de la Poste ONP	Bureaux - logements	1951	Dur	Passable	Centre ville	
	Logements Magasins Latrines	1978	Banco	Vétuste	Centre ville	
	Bureaux	1945	Dur	Vétuste	Centre ville	
Service Local de la réglementation et du commerce SLRC	Bureaux	1945	Dur	Vétuste	Centre ville	
Service de la conservation de la Nature - SCN	Bureaux	1986	Dur	Passable	Centre ville	
	Logements chambres de passages	1962	Banco	Vétuste	Centre ville	
Service local de l'appui Conseil de l'aménagement Et de l'équipement rural SIACAER	Deux bâtiments bureaux	1965	Dur	Passable	Centre ville	
	Trois logements	1977	Dur	Passable	Centre ville	
	Deux magasins	1977	Dur	Passable	Centre ville	

Schéma Directeur et d'Aménagement  
De la Commune de KENIEBA

Désignation	Affectation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat Physique	Localisation	Observations
INPS	Bureaux Chambres de Passages	1992	Dur	Bon	Lafiabougou	
	Loge gardien	1999	Dur	Bon	Centre ville	
Protection végétaux PV	Bureaux logements	1977	Dur	Passable	Lafiabougou	
Subdivision des travaux Publics de la cartographie Et de la topographie	Bureaux	1971	Dur	Passable	Centre ville	
	Deux logements	1971	Dur - Banco	Bon - Vétuste	Centre ville	Un bâtiment en dur l'autre en banco
	Deux magasins	1971	Dur - Banco	Bon - Vétuste	Centre ville	Idem ci-dessus
	Chambres de passages	1971	Banco	Vétuste	Centre ville	
STPCT	Un bâtiment inachevé		Dur		Centre ville	
Service Météo	Bureaux logements	1971	Dur	Passable	Centre ville	
	Logement		Banco	Vétuste	Centre ville	
Gendarmerie	Bureaux	1989	Dur	Passable	Centre ville	
	Logements	1955	Banco	Vétuste	Centre ville	
Douanes	Bureaux Toilettes	1999	Dur	Bon	Quartier I	
Camp de Gardes	Quatre bâtiments comprenant Trois logements chacun	1971	Dur	Vétuste	Centre ville	
	Deux blocs de six cuisines Toilettes	1971	Dur	Vétuste	Centre ville	
Maison d'Arrêt	Poste de contrôle	1999	Dur	Passable	Centre ville	
	Prison	1951-1952	Dur	Vétuste		
	Un hangar		Dur		Centre ville	
SOTELMA	Bureaux Loge gardien Deux locaux groupes	1996	Dur	Bon	Centre ville	
Antenne ORTM FM - TV	Bureaux local groupe	1996	Dur	Bon	Centre ville	
Office national des Transports DNT	Bureaux - Latrines	1999	Dur	Bon	Entrée ville	

## 5.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES :

### ❖ Ancien centre de santé :

C'est un ancien complexe construit en 1955 qui ne répondait plus aux normes de fonctionnement d'un centre hospitalier. Après la construction du nouveau centre il fut abandonné.

Il regroupait six bâtiments dont deux sont occupés actuellement par l'AMPPF et le jardin d'enfants ATT.

### ❖ Centre de santé de cercle : (service socio-sanitaire)

Les anciens bâtiments comprennent sept blocs de service :

- \* Bloc 1 : dispensaire, grandes endémies, cabinet dentaire, maternité et PMI
- \* Bloc 2 : hospitalisation médecine générale
- \* Bloc 3 : bloc opératoire, réanimation, hospitalisation, chirurgie générale
- \* Bloc 4 : radiologie, urgence
- \* Bloc 5 : pharmacie, laboratoire, secrétariat et comptabilité
- \* Bloc 6 : service social, service d'hygiène et d'assainissement
- \* Bloc 7 : cuisine et lingerie.

Les nouveaux bâtiments comprennent trois blocs de service :

- \* Bloc 1 : santé publique
- \* Bloc 2 : laboratoire, radiologie
- \* Bloc 3 : bloc opératoire.

### ❖ Pharmacies :

Elles sont au nombre de quatre :

- \* Pharmacie Abdoul Wahab (quartier III ou ballabougou)
- \* Pharmacie Tambaroua (Lafiabougou)
- \* Pharmacie TOMBWA (Lafiabougou)
- \* Pharmacie vétérinaire (quartier I)

### ❖ Parc de vaccination

Il est contigu au parc à bétail de lafiabougou

5.3 EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

5.3.1 Ecoles :

Il existe à KENIEBA-ville 4 groupes scolaires (voir tableau VI)

TABLEAU VI : EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Désignation	Batiments	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
Groupe scolaire second cycle	- Six salles de classes - Une Direction - Un bloc latrines - Un terrain de sports	1971	Dur	Passable	Quartier I	Anciens locaux du CRS
Groupe scolaire premier cycle (2 premiers cycles)	- 12 salles de classes - 1 bloc de 2 Directions et un magasin - Deux latrines - Une salle de classe	1943	Dur	Passable	Quartier II	
Premier cycle Lafiabougou	- Six salles de classes - Deux latrines - Une Direction	1977	Dur	Bon	Lafiabougou	
Premier cycle privé	Trois salles de classes	1983	Dur	Bon	Quartier I	Pas de latrines
Medersa	Trois salles de classes	1983	Dur	Bon	Quartier I	Pas de latrines
Le jardin d'enfants ATT	Une salle de l'ancien centre de santé	1955	Banco	Mauvais	Quartier III	

- Le nombre total de salles de classes est de 30 ;
- Le nombre de bureaux directions : 4
- Les latrines : 15

5.3.2 Effectif des élèves KENIEBA-ville :

TABLEAU VII : EFFECTIFS ELEVES - ENSEIGNANTS

Désignation	Garçons	Filles	Total	Enseignants
Premier cycle	1339	975	2314	24
Deuxième cycle	381	134	515	14
TOTAL	1720	1109	2829	38

L'insuffisance de classes et d'enseignants explique les effectifs pléthoriques enregistrés dans les salles de classes (jusqu'à 200 élèves par classe); alors que le maximum pour le double flux est de 110 élèves.

#### 5.4 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

TABLEAU VIII : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
Le carrefour des jeunes	Loisir - Culture	1989	Dur	Passable	Centre ville	
Le campement	Loisir - Culture	1973	Banco	Mauvais	Centre ville	
Bibliothèque	Culture	1955	Banco	Vétuste	Centre ville	
Radios libres	Radio rurale	1999	Dur	Bon	Lafiabougou	
	Radio Tambaroua	2000	Dur	Bon	Centre ville	
Le bâtiment des Jeunes		1955	Banco	Mauvais	Centre ville	
Le bâtiment des anciens combattants	Bureaux	1970	Banco	Mauvais	Centre ville	
Les places publiques	Béra				Quartier I	
	Bantan				Centre ville	
	Alassane SOW				Quartier III	
Complexe sportif	Un terrain de football Un terrain de volley ball Un terrain de basketball				Quartier I	Pas de clôture

#### 5.5 EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :

##### ❖ Marchés :

La commune dispose d'un grand marché fonctionnel et de deux projets de marchés de quartier (lafiabougou et ballabougou).

Le marché de lafiabougou a connu un début de réalisation (boutiques, magasins, stations), mais le projet est resté inachevé en raison de la proximité du service socio - sanitaire.

L'espace réservé au marché de ballabougou existe. Une partie est actuellement occupée mais sans réalisation matérielle

##### ➤ Grand marché :

Installé en 1953 au quartier I, il est organisé en hangars au centre et tout autour gravitent des boutiques, magasins et

étals.

On y dénombre :

- deux hangars construits par le cercle,
- un hangar d'environ 50m<sup>2</sup> construit par le conseil du village
- un hangar boucherie de 50m<sup>2</sup> construit par le cercle
- un bloc de huit (8) boutiques dans les bâtiments de l'ex FAO construits à partir d'un « investissement humain » des Keniébiens

Les boutiques et magasins sont bâtis par les commerçants propriétaires sur les terrains vendus par les autorités locales.

#### ❖ **Caisses villageoises :**

Au nombre de deux :

- une au quartier III (ballabougou)
- une au quartier IV (lafiabougou).

#### ❖ **Marché à bétail :**

Il est situé à lafiabougou, sur un terrain vague d'environ un hectare (1ha).

#### ❖ **Abattoir :**

Situé au quartier I, il est constitué :

- d'un hangar d'abattage d'environ 25m<sup>2</sup> ;
  - d'une terrasse ;
  - d'un puits à ciel ouvert
- Les déchets (cornes, sabots) qui sont entassés sur place et brûlés.

Cet abattoir insalubre et délabré pose des problèmes d'hygiène et d'assainissement.

#### ❖ **Stations d'essence :**

Elles sont au nombre de quatre (4) :

- Station TOTAL
- Station ELF
- Station SHELL
- Station SAD-OIL.

- Enfin **une librairie** dans le quartier I.

## 5.6 EQUIPEMENTS DE TRANSPORT :

### 5.6.1 Aéroport :

Situé à moins d'un kilomètre de la ville; il est constitué :

- d'une piste d'atterrissage dont les dimensions ne permettent que l'atterrissage de petits avions,
- d'une cabane pour attente
- et d'un hangar servant de poste pour AIR MALL.

La proximité de la ville, et la présence des placers tout autour de l'aéroport pose des problèmes de sécurité pour les populations et les avions.

### 5.6.2 Gare routière :

Elle occupe actuellement une bande dans l'emprise de la route conduisant au marché en face des bureaux de la poste.

L'essentiel du parc roulant étant constitué de camions, leur stationnement le long de cette route très fréquentée crée des problèmes d'encombrement et partant des problèmes de sécurité au centre ville.

L'enclavement de la zone, et le mauvais état des routes constituent des freins pour le développement du transport dans le cercle de KENIEBA où il n'existe par ailleurs aucun système de transport urbain.

## 5.7 EQUIPEMENTS RELIGIEUX ET CULTUELS :

### ❖ Mosquées :

Il existe plusieurs lieux de culte musulman à KENIEBA :

- deux (2) mosquées au quartier I, dont la grande mosquée de vendredi ;
- une (1) mosquée au quartier II ;
- deux (2) mosquées au quartier III ;
- une (1) mosquée à lafiabougou ;

### ❖ Eglises :

Les lieux de culte chrétien sont :

- une (1) église catholique au quartier I ;
- deux (2) églises protestantes (quartier III et lafiabougou) ;

### ❖ Cimetières :

On en dénombre quatre (4) :

- un cimetière sur la route de Dabia (saturé)
- un cimetière sur la route de Sanankou

EGLISE ET RADIO TAMBAOURA



LAFIABOUGOU

- un cimetière vers la mission protestante (inadapté à cause de la faible profondeur de la nappe phréatique)
- un cimetière des notables au sud derrière le Doundé.

## VI. INFRASTRUCTURES :

### 6.1 VOIRIE :

Le réseau routier de KENIEBA est l'un des plus défectueux du MALI.

#### ❖ Liaison KENIEBA – AUTRES LOCALITES :

Deux voies principales relient la ville de KENIEBA respectivement au chef lieu de région Kayes et au cercle de Bafoulabé.

- La route nationale N°2 RN2 : Keniéba-Djibroua-Mahina. Longueur : 140km
- La route régionale N°9 RR9 : Keniéba-Djibroua-Kayes. Longueur : 245Km

Au niveau secondaire on dénombre :

- Keniéba-Dialafara = 85km
- Keniéba-Kassama = 45km
- Keniéba-Dombia 78km
- Keniéba-Faraba = 75km
- et Keniéba-Faléa = 85km

La route internationale Dakar-Saraga-Keniéba-Kita-Kati-Bamako est toujours en phase de projet.

Au niveau communal, la ville est reliée :

- aux villages de l'ouest par la route menant à la falemé ;
  - aux villages du nord par la RN2 ;
  - aux villages situés sur le flanc de la colline (à l'est) par la route de Dabia.
- De la route de Dabia partent des bifurcations pour les onze (11) villages situés sur la colline.

Ils sont reliés entre eux par des pistes qui partent toutes de Goléa.

#### ❖ A l'intérieur de la ville de KENIEBA :

A l'intérieur de la ville, le réseau viaire est constitué par :

- le prolongement de la voie de Kayes jusqu'au grand marché
- la voie séparant les quartiers II et III rejoignant la voie de Dabia vers le cimetière
- la voie du cercle jusqu'à l'aérodrome
- la voie passant derrière le marché joignant la voie de l'aérodrome via Sanankou.

Les voies de desserte sont bien dégagées dans les quartiers lotis (ballabougou, lafiabougou) et très tortueuses ou en cul de sac dans les anciens quartiers (I et II).

VOIRIE



ROUTE DE MAHINAMINE

Pendant l'hivernage les déplacements sont presque impossibles à l'intérieur de la ville. Le marigot qui traverse la ville ne comporte que deux ouvrages de passage, ce qui est très insuffisant pour une bonne circulation à l'intérieur de la cité.

Toutes les voies sont en latérite. Il n'y a pas de voie bitumée dans la commune.

## **6.2 ASSAINISSEMENT :**

Ce volet concerne l'évacuation des eaux pluviales et usées; et la gestion des déchets dans la commune.

### **6.2.1 Eaux pluviales :**

L'évacuation des eaux pluviales est assurée par les marigots (collecteurs naturels) Doundé kamarèkô et N'Bambayakô. Le sens d'écoulement des eaux est d'est en ouest, sens d'orientation du talus naturel.

Le drainage des eaux du nord et du sud vers le marigot central (Doundé) se fait grâce à des excavations provoquées par la force de circulation des eaux tous les ans sur le même trajet.

Les caniveaux créés pendant la colonisation ne sont plus visibles dans la ville.

### **6.2.2 Eaux usées et excréta :**

Elles sont collectées par système de fosse fixe.

Le système de puisard ne fonctionne pas en raison de la faible profondeur de la nappe phréatique. Les latrines sont vidées manuellement à l'aide de seaux derrière les concessions dans la rue.

### **6.2.3 Ordures :**

De nos jours, les ordures à Keniéba sont jetées dans la rue à travers toute la ville. Ce qui pose un problème majeur d'hygiène dans la commune.

Les quatre (4) dépotoirs, qui avaient été indiqués par les autorités, n'ont pas été respectés (à l'exception de celui de ballabougou).

Aucun groupement ou association pour la collecte des ordures n'existait dans la ville.

Cependant au niveau du grand marché, les commerçants et vendeuses se sont organisés pour assurer l'assainissement de leur lieu de travail. Ainsi, tous les jours le marché est balayé et les ordures, entassées en différents points, sont enlevées par des charrettes à traction animale et emmenées vers un dépotoir situé en dehors du marché.

Un groupement d'intérêt économique pour l'assainissement (GIE) vient de voir le jour. Il s'occupe en priorité de la gestion des ordures ménagères. Avec l'aide de la mairie le GIE vient d'être doté de quatre (4) charrettes à traction animale.

## **6.3 ADDUCTION D'EAU :**

Il n'existe pas de réseau EDM à Keniéba, l'adduction d'eau est assurée par une association des usagers d'eau. Leur projet a été financé par une ONG Allemande.

Le réseau de 10800 m est alimenté par un château d'eau de 150m<sup>3</sup> fonctionnant avec un groupe électrogène. La population s'alimente à partir de quarante huit (48) bornes fontaines installées dans la ville et quelques branchements privés dans certains services publics et logements administratifs ont été autorisés.

En dehors de ce réseau, il existe dans la ville trois (3) puits de grand diamètre et 20 pompes manuelles qui ne sont plus opérationnelles.

La commune dispose d'une importante réserve d'eau constituée par la nappe phréatique, les retenues d'eau et la marre Koundji.

#### **6.4 ELECTRICITE :**

Comme pour l'eau, EDM est absente dans le secteur de l'électricité.

Les besoins sont satisfaits partiellement par des groupes électrogènes ou des panneaux solaires.

Un particulier alimente un petit réseau de 38 abonnés à 20.000 F.CFA par mois et par famille à partir d'un groupe électrogène. Son temps de service est de 19H00 à 24H00.

Les installations électriques et notamment le câblage est fait de façon très précaire : les câbles électriques traînent à même le sol et les risques d'électrocution pendant l'hivernage sont réels.

L'alimentation de la ville de Keniéba par le réseau de Manantaly doit être assurée par l'Etat Malien à partir de Kayes.

Dans l'attente du démarrage de la production de courant de ce réseau, le manque d'énergie constitue un frein à la création et au développement d'autres activités génératrices de revenus dans la commune.

#### **6.5 TELEPHONE :**

Le réseau SOTELMA dessert 88 clients à partir d'un centre téléphonique. La communication inter-urbaine passe par satellite.






CHATEAU D'EAU



LA FIABOUGOU EST

Le répertoire des superstructures et infrastructures dans les villages de la commune est détaillée dans le tableau suivant :

**TABLEAU IX : EQUIPEMENTS DES VILLAGES DE LA COMMUNE**

N°	VILLAGES	Distance/ Kéniéba	Foire	Placer	Piste	Route	Forage	Alphabétisation	Ecole
1	Madinading	40km		∅		▪	△		
2	Sanoukou	5km		∅		▪	△		
3	Satadougou	35km		∅		▪	△		
4	Tintikabané	30km		∅		▪	△		
5	Sitakoto Dindéra	12km		∅	—	▪	△	◇	
6	Sansantô	04km		∅		▪	△		
7	Kereko	17km		∅		▪	△	◇	
8	Sellou	15km		∅		▪	△		
9	Fadougou	45km		∅		▪	△		
10	Gouloudji				—		△		
11	Linguekoto I	15km		∅		▪	△		
12	Kolomba II	20km	▣	∅		▪	PGD	◇	
13	Mahinamine	25km		∅		▪	PGD		
14	Kounda	22km		∅		▪	△		
15	Koundji-Keniéto	10km				▪	△		
16	Mogoyafara	07km			—		△	◇	
17	Basia	15km			—		△	◇	
18	Guédo	08km				▪			
19	Moussala	55km		∅	—	▪	△		
20	Keniédinto	10km				▪	△		
21	Gato	40km		∅	—	▪			
22	Dioulafoundouni	08km		∅		▪	△		
23	Manakoto			∅		▪			
24	Koutila	12km			—	▪	△		
25	Naréna	12km					△		
26	Goléa						△		

Source : SLACAER PGD (Puits à grand diamètre)

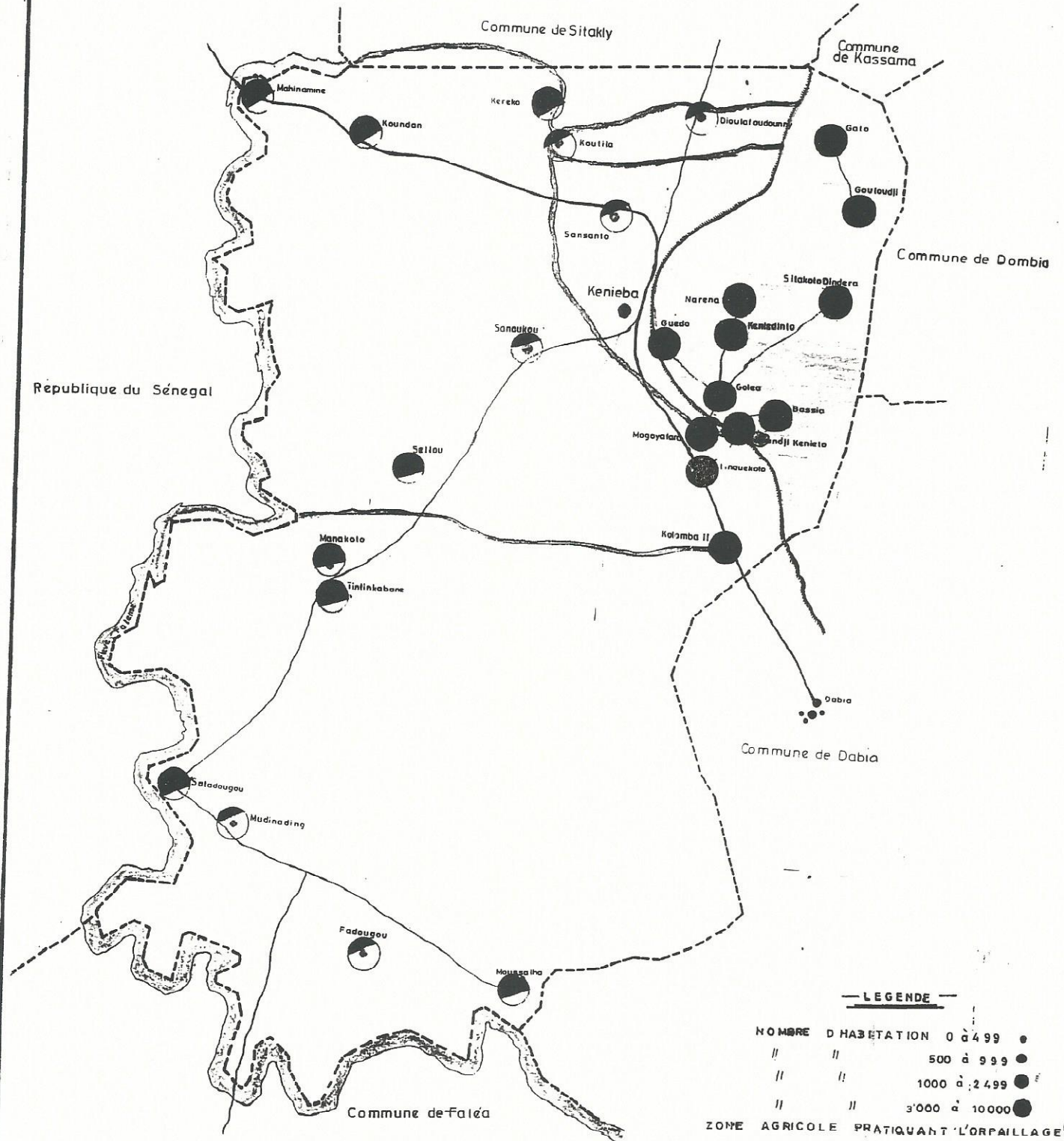
Seules les écoles de Goléa et de Satadougou sont officielles, les autres fonctionnent de façon officieuse.

Schéma Directeur et d'Aménagement

De la Commune de KENIEBA



Republique du Sénégal



— LEGENDE —

- NOMBRE D'HABITATION 0 à 499 ●
- "   "   500 à 999 ●
- "   "   1000 à 2499 ●
- "   "   3000 à 10000 ●
- ZONE AGRICOLE PRATIQUANT L'ORPAILLAGE
- ZONE AGRICOLE PRATIQUANT L'AGRICULTURE
- ZONE AGRICOLE

VILLAGES: PRINCIPALES ACTIVITES

## VII. ECONOMIE :

Les principales activités dans la commune de Keniéba sont : l'agriculture, l'élevage et la pêche.  
Cependant l'orpaillage pratiqué artisanalement dans les plaines connaît un grand essor et à même tendance à supplanter l'agriculture, principale vocation de la localité.

### 7.1 SECTEUR PRIMAIRE :

#### 7.1.1 Agriculture :

On enregistre annuellement une pluviométrie abondante (600 à 1350mm/an).  
La fertilité des sols aidant, l'agriculture connaît un grand essor dans cette zone. Les Kénébiens pratiquent deux types de cultures :

- les cultures vivrières : mil, riz, maïs, sorgho, fonio, tubercules, arachide etc...
- les cultures commerciales : arachide, fruits et coton (le long de la falemé).

De grandes plaines telles que celles de moussala, satadougou, tintiba, fekola etc.. offrent des possibilités d'irrigation.

Le tableau x résume les productions agricoles annuelles :

TABLEAU X : PRODUCTION AGRICOLE

Cultures	Sup (ha)	Production/tonne	kg/ha (rendement)
<b>Cultures vivrières</b>			
Mil	150	110	735
Sorgho	24850	21793	877
Maïs	10500	14920	1424
Riz (bas fond)	3850	5898	1532
Fonio	6330	4253	672
Niébé	6,25	4,51	722
<b>Cultures commerciales</b>			
Arachide	10621	9665	910
Manguier	12		120
Oranger	1,25		25
Bananiers	5,25		78,75
Papayer	2,1		52,5

Source : SLACAER - Campagne agricole 1998 - 1999

Ainsi le cercle de Keniéba était :

- Le premier producteur de fonio et de riz de bas fond de la région de Kayes
- Le troisième producteur d'arachide.

L'arachide est considérée comme culture vivrière puisque rentrant dans l'alimentation de base des populations.

La position géographique des zones agricoles est la suivante :

a - **Sur la colline**, les villages de Goléa, de Sitakoto-Dendera, de Narena, de Keniedinto, de Guédo, de Gato, de Koundji-Keniéto et de Basia produisent l'arachide, le mil, le fonio, le maïs, le haricot et les légumes.

b - **Au flanc de la colline**, les villages de Linguekoto I, de Mogoyafara, et de Kolomba II produisent le mil, l'arachide et les fruits.

c - **Au nord**, les villages de Dioulafoundouni et de Koutila produisent des légumes.

d - **Le long de la falemé**, les villages de Keriko, de Mahinamine, de Kounda-Mahina, de Sellou, de Manakoto, de Tintikabané, et de Satadougou cultivent le maïs, le sorgho, le mil, les légumes et le coton (semence fournie par la société Sénégalaise du coton).

e - **Au sud** : dans la plaine de Moussala, la culture du riz est propice.

#### 7.1.2 Elevage :

La zone suffisamment arrosée, donne une flore dense. Cependant l'élevage ne connaît pas l'essor attendu à cause de plusieurs facteurs :

- l'orpaillage anarchique, provoque l'insuffisance de pâturage et les trous qui en résultent constituent des dangers pour les animaux,

- les délits de transhumance (vols de bétail, dégâts de culture etc...).

Le cheptel est composé de bovins (race dama), d'ovins et de caprins.

#### ❖ Mouvement des marchés à bétail : en 1998

TABLEAU XI : MOUVEMENT DU MARCHE DU BETAIL EN 1998

Localités	Bovins		Ovins		Caprins	
	présentés	Vendus	Présentés	Vendus	présentés	vendus
Keniéba	1209	967	2125	1735	1800	1385

#### ❖ Production laitière : en 1998

TABLEAU XII : PRODUCTION LAITIERE EN 1998

Localités	Nombre	Production (tonne)	Rendement (L/J)
Keniéba	24000	3240	0.75

Source : SLACAER - Campagne agricole 1998 - 1999

### 7.1.3 Pêche :

Pratiquée de façon artisanale tout le long de la falemé; elle procure du poisson frais, sec et fumé pour les besoins de consommation locale.

## 7.2 SECTEUR SECONDAIRE :

### 7.2.1 Industries :

Elles sont inexistantes dans la commune, malgré la richesse du sous-sol.  
Les activités des sociétés minières présentes dans le secteur se limitent pour l'instant aux travaux de sondage et de recherche.

Cependant dans les communes voisines, des sociétés minières sont avancées dans l'exploitation. Il s'agit de :

- NEVSUN à Tabakoto (15km de Keniéba)
- CMC à Ségala (21km de Keniéba)
- Randgold à Loulou (25km de Keniéba)

### 7.2.2 Orpillage :

#### ❖ Situation des titres miniers à Keniéba :

Ce sont des titres officiels délivrés par la direction nationale de la géologie et des mines (DNGM) à des sociétés, groupements ou individus.

Ils comprennent les permis de recherche, les autorisations de prospection et une autorisation d'exploitation.

Les permis de recherche au nombre de trois (3) ont été délivrés à la SONAREM, à la SOFOM, et au PARC FOUGALA ;  
Les autorisations de prospections sont au nombre de sept (7) dont six (6) individuelles et une pour le GIE de Dioulafoundouni ;

Il n'y qu'une autorisation d'exploitation délivrée à la société CMC.

#### ❖ Sites d'orpillage reconnus : (moyens artisanaux ou semi-industriels)

- site de Sanoukou à 2,5km de Keniéba ;
- site de Berola (site alluvio-éluvionnaire) à 1,5km au sud-ouest de la ville de Keniéba ;
- site de Kolomba à 20km au sud-est de Keniéba ;
- site de Dokô à 2km de Keniéba.

Ces sites ne connaissent pas présentement une grande affluence.

#### ❖ Orpillage traditionnel :

C'est l'orpillage dans les placers créés un peu partout sur le territoire de la commune suivant l'abondance du métal précieux.

La prépondérance de cette activité dans la vie socio-économique est largement reconnue. Elle couvre les dépenses

quotidiennes de plusieurs familles. Un proverbe malinké ne dit – il pas "Dieu a béni pour l'avenir radieux de Keniéba".

Malheureusement, cette économie de subsistance ne profite pas au développement de la zone et nuit à l'agriculture (les terres fertiles sont les plus riches en or).

De plus, l'orpaillage anarchique a un impact néfaste sur l'écosystème. Il y a :

- la dégradation de la flore avec la coupe abusive des arbres ;
- l'érosion et les éboulements ;
- la destruction progressive du couvert végétal entraînant la fuite de la faune ;
- la perte de vue panoramique (déplacement des roches, sols ou déchets)

Il convient de noter que bien que relevant du secteur informel, l'orpaillage traditionnel est structuré à l'intérieur. Il existe une organisation interne et des règles de fonctionnement au niveau de chaque placer. Un placer est ainsi structuré :

- le juratigui ou responsable du terroir minier ;
- le chef de mine (Damantigui) ;
- la police des mines (Tomboloma) ;
- la collectivité d'orpailleurs (Ton Den) ;
- Jalani : libation de bouillie de mil (offrande ou sacrifice) ;
- Jalkanuru (autel de pierre pour les sacrifices).

Le mois de décembre correspond au début d'une nouvelle année d'exploitation, il consacre le grand sacrifice solennel des placers.

Les lundi sont fériés dans tous les placers.

#### ❖ Les zones aurifères :

Les zones aurifères sont :

- SANOUKOU
- SANSANTO
- DIOULAFONDOUNI
- KOUTILA
- MADINADING
- FADDOUGOU

L'agriculture constitue la seconde activité dans les zones aurifères.

### **7.3 SECTEUR TERTIAIRE :**

#### **7.3.1 Commerce :**

Il est peu florissant à cause de l'enclavement de la zone. On rencontre cependant des sociétés de commerce et quelques commerçants et détaillants privés.

Leurs actions portent sur l'importation des produits de première nécessité, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, des hydrocarbures, des produits pharmaceutiques et sur l'exportation des produits miniers (or, diamant) et quelques produits agricoles (arachide, mil, maïs, fruits etc...).

L'orpaillage traditionnel, qui constitue le maillon le plus important de l'extraction de l'or et le nerf de l'économie locale, est un domaine délaissé par l'Etat Malien. Les forces de sécurité ou l'administration n'interviennent qu'en cas de conflits ou de problèmes.

Les marchands d'or échappent ainsi au contrôle du service des impôts. La seule obligation fiscale est la taxe annuelle qui s'élève à 120.000 F.CFA par marchand d'or.

En outre la perméabilité des frontières favorise la fuite des capitaux par transfert de l'or de Keniéba vers le Sénégal ou la Guinée.

#### **7.3.2 Artisanat :**

Il est très peu développé malgré l'abondance des matières premières (bois, bambou etc...). Les principaux artisans sont : les orfèvres, les forgerons, les potiers, les vanniers, les coordonniers, les tisserands, les maçons etc...  
Le volume de leurs activités se limite à la satisfaction des besoins locaux de la population.

#### **7.3.3 Tourisme :**

Les sites touristiques sont méconnus ou mal exploités.

L'absence d'infrastructures d'accueil constitue un frein au développement de ce secteur.

Le potentiel touristique de Keniéba se résume aux grottes de Doufoukhou avec tout son arsenal, la marre sacrée de Koundji sur la colline du Tambaoura, le mont Kouroukegni à Lingekoto I etc...

#### **7.3.4 Transport :**

Le cercle de Keniéba occupe une position stratégique à la frontière de trois pays (Mali-Sénégal-Guinée).

Dans la commune rurale de Keniéba, zone agropastorale et minière, le besoin en déplacement est important.

Cependant, le réseau viaire, constitué de routes latéritiques et de pistes saisonnières reliant les différents villages de la commune, est très défectueux. Ce qui freine le développement du transport dans la zone.

Néanmoins la commune a des échanges avec différents horizons, pour divers produits.

❖ **Mouvements :**

- Mouvement des véhicules rentrant à vide dans la région durant l'année 1998.

**TABLEAU XIII : MOUVEMENT DES VEHICULES VIDES VERS KENIEBA EN 1998**

Provenance	Destination	Nombre de véhicules		Tonnages
		Maliens	Etrangers	
Keniéba	KAYES	169	-	1690

- Mouvement des véhicules partant chargés pour l'intérieur durant l'année 1998

**TABLEAU XIV : MOUVEMENT DES VEHICULES CHARGES DE KENIEBA VERS D'AUTRES DESTINATIONS EN 1998**

Provenance	Destination	Nbre de véhicules		Nature des produits					Passagers
		Maliens	Etrangers	Ciment	Sel	Sucre	Farine	Divers	
Keniéba	Kayes	698	-	619,5	240,5	525,5	95	2023,2	6470

- Mouvement des véhicules rentrant chargés de l'intérieur durant l'année 1998

**TABLEAU XV : MOUVEMENT DES VEHICULES CHARGES VERS KENIEBA EN 1998**

Provenance	Destination	Nbre de véhicules		Nature des produits					Passagers
		Maliens	Etrangers					Divers	
Keniéba	Kayes	447	-					307	5015

- Mouvement des hydrocarbures dans la région durant l'année 1998

**TABLEAU XVI : MOUVEMENT DES HYDROCARBURES DANS LA REGION EN 1998**

Provenance	Destination	Nature des produits	Quantité en HL
KAYES	KENIEBA	ESSENCE	2360
KAYES	KENIEBA	PETROLE	2020
KAYES	KENIEBA	GAZOIL	6430

- Mouvement des céréales et de l'arachide en 1998

**TABLEAU XVII : MOUVEMENT CEREALES ET ARACHIDES EN 1998**

Provenance	Destination	Nature des produits			
		Mil	Mais	Riz	Arachide
Kayes	Keniéba	17t		2018,5t	
Keniéba	Kayes	283t	31,5t		917,9t

NB : Ces statistiques de 1998 ont été confirmées par celles de 1999. (ONT KAYES)

Les remarques suivantes s'y découlent :

- Pour les échanges, le trafic est essentiellement assuré par les véhicules maliens et le ravitaillement de Keniéba se fait à partir de Kayes pour tous les produits (à l'exception des produits agricoles). Ce qui prouve l'importance de la route de Kayes pour le cercle de Keniéba ;

- Les produits importés à Keniéba concernent les hydrocarbures, les produits alimentaires (farine, riz, sucre, sel etc...), les matériaux de construction, les produits pharmaceutiques etc... ;

- Le transport voyageurs est assuré par des camions transportant également les marchandises (transport mixte). Les passagers de Kayes vers Keniéba sont en général des commerçants et des travailleurs pour les placers d'or. La demande est de 500 passagers en moyenne par semaine.

Il ressort en définitive que le rôle du transport est prépondérant dans le développement socio-économique d'une zone enclavée comme Keniéba.

❖ **Parc automobile :**

Le parc de la commune est constitué de huit (8) camions de dix (10) tonnes et de huit (8) véhicules légers.

❖ **Autres modes de transport :**

Les vols d'Air-Mali vers Keniéba sont arrêtés à cause de l'étroitesse de la piste d'atterrissage qui est jugé non conforme aux normes en vigueur et donc incapable de recevoir les avions affrétés par la compagnie, cependant les petits avions des sociétés minières opérant dans le cercle assurent ce trafic pour leurs besoins : Randgold, CMC, NEVSUN.

**VIII. ENVIRONNEMENT :**

**8.1 CADRE ECONOMIQUE :**

La commune de Keniéba dont la ville de Keniéba est le chef lieu concentre l'administration et le tertiaire; et tout autour il y a des pôles à vocation diverse :

- les onze (11) villages sur la colline : gato, gouloudji, narena, keniedinto, guedo, sitakoto-dindera, goléa, basia et koundji-kenieto, et les trois sur la route de Dabia :mogoyafara, linguekoto I et kolomba II, sont des zones agro - pastorales ( primaire) ;

- les villages du nord : Dioulafoundouni, Sansanto, Koutila et les trois du sud : Sanankou, Madinading, Fadougou constituent le pôle du secondaire (zones aurifères).

- enfin tout le long de la falemé, il y a les villages s'adonnant à l'agriculture des cultures vivrières et de celle du coton, avec un accent particulier sur le maraîchage.

Enfin la plaine au sud-est est la zone la plus défavorisée où il n'existe aucune activité à cause du manque d'eau. Cependant l'uniformité de la pluviométrie dans la localité laisse penser que la zone est sûrement fertile et pourrait constituer un potentiel pour le développement de l'agriculture et de l'élevage. En outre l'absence de placers dans la zone favorise le développement de l'élevage.

## 8.2 CADRE DE VIE :

Les contraintes physiques, les activités économiques (extraction de l'or), le manque de système d'assainissement adéquat ont des répercussions négatives directes sur l'environnement.

\* L'inclinaison naturelle du sol liée à la présence de la colline du Tambaoura et la forte pluviométrie entraînent une forte érosion et le déplacement incessant des roches.

\* Pendant l'hivernage, les cours des marigots débordent et l'eau stagne dans les rues et concessions rendant souvent les déplacements impossibles dans la ville. Ainsi, se posent des problèmes d'hygiène, de santé et de dégradation du cadre de vie.

\* Le non traitement des eaux usées pollue la nappe phréatique qui se trouve à une faible profondeur.

\* Aucun système de gestion des ordures ménagères n'est mis en place.

\* L'orpaillage traditionnel non organisé entraîne le déséquilibre de l'écosystème (destruction de la faune et de la flore, pollution de l'atmosphère, risque d'éboulement etc...)

Il faut donc engager des mesures urgentes pour assainir le cadre de vie et organiser l'orpaillage traditionnel afin qu'il participe au développement socio-économique de la commune.

**DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME**  
**PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT**

## PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT :

L'étude diagnostique de la commune dans tous ses aspects fait ressortir les problèmes et hypothèses suivants :

- Le désenclavement notoire de la commune impose l'aménagement des voies de liaisons communales et intercommunales;
- la présence de la colline du Tambaoura et les nombreux ravins qui existent dans la ville impose des aménagements adéquats pour l'urbanisation future ;
- le manque d'équipements de base dans les vingt six (26) villages qui font désormais partie de l'armature urbaine de la commune doit être corrigé par la mise en place d'équipements, et la mise en valeur des potentialités de ces villages ;
- la surexploitation incontrôlée du sous-sol, riche en or et en diamant, à un effet néfaste sur le secteur primaire, nerf de l'économie de la localité. Il convient donc de mettre en place des moyens et des mesures visant à assurer aux deux secteurs un développement parallèle leur permettant de participer aussi à l'essor économique de la commune et du cercle ;
- le sous équipement de la ville de Kénieba et la mauvaise répartition de l'existant dans la ville, impose la programmation de nouveaux équipements (superstructures et infrastructures) dans un souci d'équilibre entre les différents quartiers et un meilleur fonctionnement de la ville ;
- le déséquilibre de l'écosystème, la dégradation quasi générale du cadre de vie, la pollution etc.... imposent une prise en charge des problèmes liés à la protection de l'environnement ;
- le problème des constructions non autorisées et ne respectant pas les normes devra être pris en charge par l'antenne de la direction régionale de l'urbanisme qui vient de s'installer dans la ville.

### Les objectifs recherchés à travers les nouvelles programmations sont :

- l'équilibre de la structure urbaine permettant d'assurer une satisfaction en terme de besoins, de niveau comparable sur le territoire de la commune;
- la programmation et la localisation des zones d'activités et des équipements collectifs en fonction des activités de production de la population, des potentialités socio-économiques et des perspectives de développement;
- la structuration de l'espace urbain et la fluidité des échanges à l'intérieur et à l'extérieur de la commune, par un réseau cohérent de voirie et une organisation du transport.

La finalité est la réponse aux objectifs du SDAU : amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre de la décentralisation.

### I - ZONAGE :

Le zonage est l'opération qui consiste à diviser le territoire couvert par le SDAU en zones ou secteurs affectés à différents usages. Il permet d'organiser l'utilisation de l'espace en séparant les activités et occupations incompatibles et en réunissant celles qui ne le sont pas.

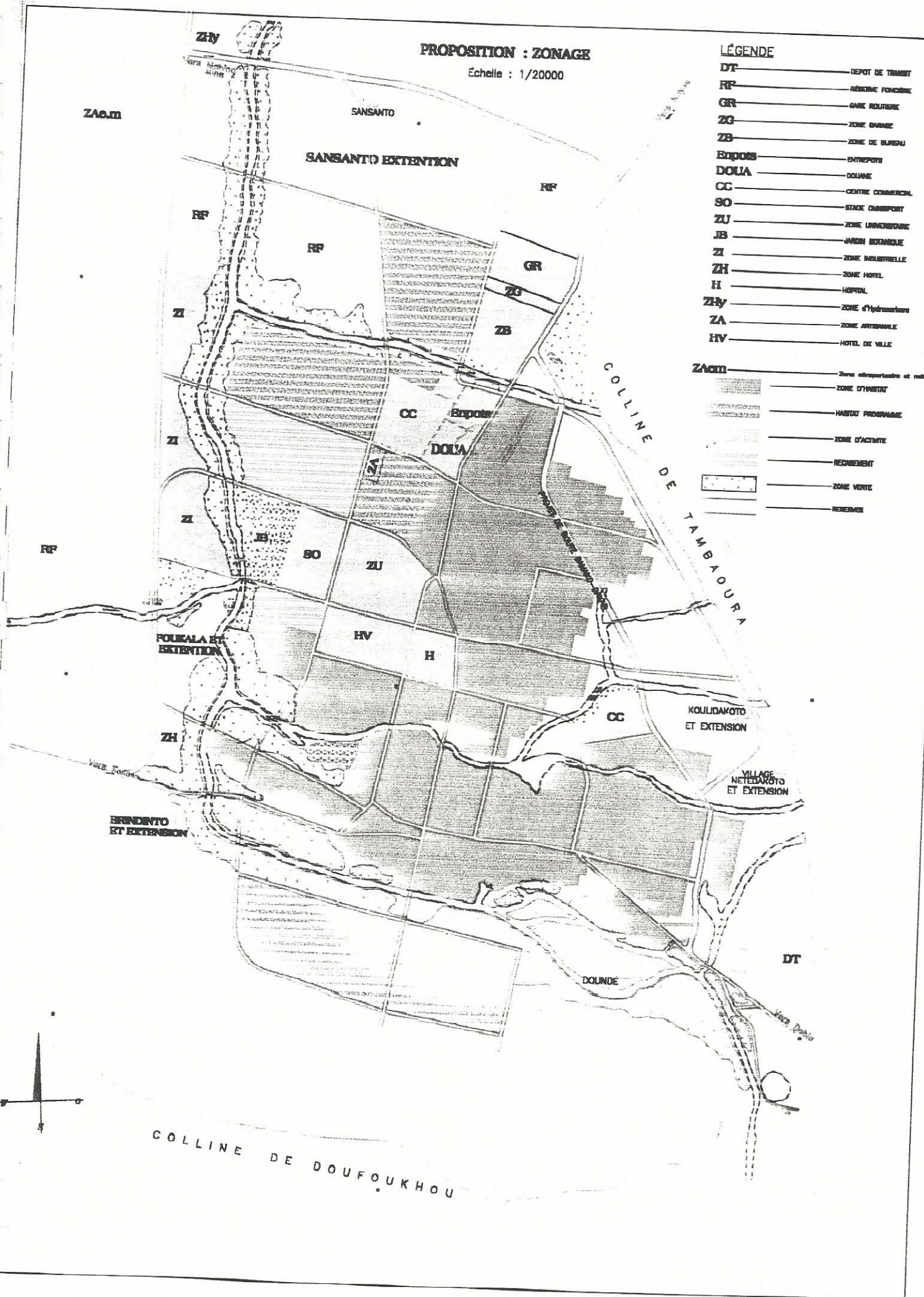
**PROPOSITION : ZONAGE**

Echelle : 1/20000

**LÉGENDE**

- DT ——— DEPOT DE TRANSIT
- RF ——— RESERVE FONCIERE
- GR ——— GARE ROUTIERE
- ZG ——— ZONE GARE
- ZB ——— ZONE DE BUREAU
- Entrepos ——— ENTREPOT
- DOUA ——— DOUANE
- CC ——— CENTRE COMMERCIAL
- SO ——— STADE OLYMPIQUE
- ZU ——— ZONE UNIVERSITAIRE
- JB ——— JARDIN BOTANIQUE
- ZI ——— ZONE INDUSTRIELLE
- ZH ——— ZONE HOTEL
- H ——— HOPITAL
- ZHy ——— ZONE d'Hydroélectricité
- ZA ——— ZONE ARTISANALE
- HV ——— HOTEL DE VILLE

- ZACAD ——— Zone d'activités et de services
- ZONE D'ACTIVITE
- HABITAT PROGRAMME
- ZONE D'ACTIVITE
- RECREMENT
- ZONE VERTE
- RESEAU



## 1.1 ZONES D'HABITATION :

### 1.1.1 Habitat existant :

La zone urbanisée est répartie entre l'habitat, la zone administrative et commerciale et les équipements.

Les zones d'habitat nécessitent des opérations d'urbanisme pour l'amélioration du cadre de vie.

### 1.1.2 Habitation programmée :

Ce sont les zones d'habitat programmées en fonction des besoins de la population à l'horizon 2020 et de la disponibilité de terrains.

L'estimation a été faite en fonction de :

- du taux d'accroissement de la population 4,4% ;
- du nombre moyen de personnes par ménage : ville : 6,5 - villages : 11 ;
- du nombre moyen de ménages par concession : ville : 1,3 - villages : 2 ;
- de la taille moyenne des parcelles à usage d'habitation : ville : 300m<sup>2</sup> - villages : 400m<sup>2</sup> ;
- de la balance de territoire pour les zones d'habitat : superficie des parcelles : 52% et superficie équipements et VRD : 48% ( les détails seront donnés par les PUS et les lotissements).

Dans les villages, les espaces réservés aux champs de cultures et aux zones maraîchères ; sources de revenus des populations, seront épargnés.

Les aménagements des anciens villages et leurs zones d'extension sont programmés en fonction des disponibilités financières des bénéficiaires.

❖ **Besoins en espace :**

Le tableau XVIII détaille les besoins en parcelles et en espace pour les vingt (20) prochaines années :

**TABLEAU XVIII : BESOINS EN ESPACE**

N°	Localités	Pop 2000-2020	Nbre parcelles	Besoins en espace
1	Keniéba	21182	2507	75,21+69,42 = 145ha
2	Naréna	2801	127	5,08+4,69 = 10ha
3	Kereko	416	19	0,76+0,70 = 1,46ha
4	Dioulafoundouni	1083	49	1,96+1,81 = 3,77ha
5	Kolomba II	1823	83	3,32+3,06 = 6,38ha
6	Mogoyafara	753	34	1,36+1,25 = 2,61ha
7	Sansanto	1292	59	2,36+2,18 = 4,54ha
8	Koundan	618	28	1,12+1,03 = 2,15ha
9	Guédo	969	44	1,76+1,62 = 3,38ha
10	Linguekoto I	4268	194	7,76+7,16 = 14,92ha
11	Tintikabane	343	16	0,64+0,59 = 1,23ha
12	Manakoto	580	26	1,04+0,96 = 2ha
13	Sanoukou	1246	57	2,28+2,10 = 4,38ha
14	Koutila	723	33	1,32+1,22 = 2,54ha
15	Sellou	1103	50	2+1,85 = 3,85ha
16	Satadougou	442	20	0,80+0,74 = 1,54ha
17	Fadougou	471	21	0,84+0,77 = 1,61ha
18	Moussala	560	25	1+0,92 = 1,92ha
19	Madinanding	782	35	1,4+1,3 = 2,70ha
20	Sitakoto-Dindéra	1894	86	3,44+3,17 = 6,61ha
21	Keniédinto	1816	83	3,32+3,06 = 6,38ha
22	Goléa	5515	251	10,04+9,27 = 19,31ha
23	Mahinamine	420	19	0,76+0,70 = 1,46ha
24	Gouloudji	1254	57	2,28+2,10 = 4,38ha
25	Basia	1022	46	1,84+1,70 = 3,54ha
26	Koundji-Keniéto	877	40	1,6+1,48 = 3,08ha
27	Gato	2375	108	4,32+4 = 8,32ha
		56632	4117	<b>269,06ha</b>

Les zones d'extension possible dans la ville sont :

- au nord : 80,10ha ;
- a côté de la zone administrative : 15,84ha ;
- au sud-ouest : 46,28ha ;
- au sud-est : 36,4 ha.

Les espaces au sud sont situés derrière le marigot Doundé.

Schéma Directeur et d'Aménagement

De la Commune de KENIEBA

Pour le récasement des populations déplacées lors des restructurations, deux zones ont été prévues dans le quartier I (44,32ha).

Des réserves foncières ont été programmées pour :

- une croissance linéaire de la ville ;
- une diminution des spéculations foncières ;
- une diminution des expropriations pour la commune ;
- une prévision des besoins spécifiques (exemple : camp militaire).

#### ❖ Types d'habitat :

L'espace disponible pour l'habitat futur dans la ville s'élève à Cent soixante dix huit virgule hectares deux ares (178,62ha) Les équipements collectifs occuperont environ trente deux hectares (32ha) et le reliquat cent quarante six hectares soixante deux ares (146,62 ha) couvrent les besoins qui sont estimés à cent quarante cinq hectares (145ha : superficies parcelles + équipements et VRD).

Les Cent quarante cinq hectares (145ha) ont été répartis de la manière suivante :

- habitat administré : 65% soit 94,25ha ;
- habitat planifié : 35% soit 50,75ha.

#### 1.2 ARMATURE VERTE :

Les zones vertes proposées :

##### ❖ Au niveau de la ville , elle concerne :

- les deux rives des marigots Doundé et Kamarèkô ;
- les vergers et jardins existant le long des cours d'eau qui seront aménagés et protégés ;
- un tampon vert au sud de la zone industrielle ;
- une zone verte sur la route de dabia (emplacement du cimetière et les ravins) ;
- une ceinture verte au sud avec des promenades ;
- des plantations tout autour des deux dépôts de transit à l'est ;
- un jardin botanique contigu au stade omnisports dans les environs de la zone universitaire : cet espace servira à la fois de lieu d'agrément et d'expérimentation pour les élèves et étudiants ;
- la sauvegarde et l'entretien des pépinières et plantations existantes ;
- l'aménagement de zones vertes au flanc et sur la hauteur du Tambaoura.

##### ❖ Au niveau des villages :

- la végétation dense doit être protégée contre le déboisement et les feux de brousse ;
- une ceinture verte doit être aménagée autour de la mare sacrée Koundji ;
- la forêt le long de la route de Mahinamine jusqu'à Sellou sera classée domaine protégé ;
- la clôture et l'interdiction de déboisement permettront le renouvellement des espèces (exemple : bambou) et le maintien des points d'eau permanents.

### 1.3 ZONES D'ACTIVITES :

#### 1.3.1 Zones de bureaux :

##### ❖ Zone de bureaux existants :

A l'exception des nouvelles constructions, la majeure partie des bâtiments administratifs datant de la période coloniale sont dans un état déplorable.

Les bâtiments, dispersés sur des espaces mal utilisés, ne bénéficient d'aucune infrastructure hormis quelques bornes fontaines. Cette zone nécessite :

- une structuration pour une occupation judicieuse de l'espace ;
- une restauration des anciens bâtiments et un apport d'infrastructures.

La concession rurale située à l'ouest des services de la météorologie sera affectée à la mairie pour la construction de l'hôtel de ville, des services techniques communaux et du commissariat de police. Superficie : Quinze hectares trente sept ares (**15,37ha**).

##### ❖ Nouvelle zone de bureaux :

Située au nord de la ville, elle accueillera les services administratifs complémentaires;

- les bureaux pour services privés ;
- les assurances ;
- les banques ou sièges d'organisations.

Elle couvre une superficie de dix sept hectares vingt cinq ares (**17,25ha**) sur la route nationale RN2 .

#### 1.3.2 Zones commerciales :

##### ❖ Actuel grand marché :

La plupart des boutiques et magasins sont des anciens bâtiments coloniaux appartenant à l'ex FAO. Une opération de rénovation doit être entreprise pour assurer une meilleure sécurité des personnes et des biens.

##### ❖ Nouvelles zones commerciales :

Deux nouvelles zones ont été proposées à ballabougou : Huit hectares (**8ha**) à ballabougou et seize hectares trente huit ares (**16,38ha**) au nord-ouest de ballabougou.

Elles ont été prévues en tenant compte de la croissance de la ville dans un souci de déconcentration des activités commerciales.

#### 1.3.3 Zone artisanale :

L'artisanat n'est pas développé dans la commune, malgré les nombreuses potentialités en matières premières comme le bois de menuiserie, le bambou etc....

Néanmoins, il a été prévu une zone artisanale de deux hectares (**2ha**) à côté du centre commercial au nord-ouest.

Le GFAM (centre féminin pour les activités multiples) prévu à lafiabougou accueillera les activités artisanales des femmes (couture, teinture etc...)

L'artisanat de services, situé dans la zone de garage s'étalera sur trois hectares vingt deux ares (**3,22ha**) à lafiabougou à côté de la gare routière.

#### 1.3.4 Zone industrielle :

La zone proposée, d'une superficie de cinquante trois hectares cinq ares (**53,05ha**), est située à l'ouest de la ville derrière le marigot Doundé.

Les tampons verts au sud et à l'est (de part et d'autre du marigot), la séparent des zones d'habitat. Le jardin botanique constitue le prolongement de cette zone verte vers le stade omnisports.

Elle accueillera les petites et moyennes industries, les sociétés minières et autres.

#### 1.3.5 Zone d'hydrocarbures :

Elle est prévue en dehors de la ville le long de la route internationale, en raison des problèmes de sécurité liés à cette activité. (inflammabilité des produits). La zone couvre une superficie de cinq hectares (5ha) après Sansanto. Les hydrocarbures en provenance de Kayes ou du Sénégal par Mahinamine y seront stockés.

#### 1.3.6 Zone aéroportuaire et météo :

Elle est située vers la zone d'hydrocarbures, sur une clairière derrière Sansanto (yéremoundé). La zone, pressentie depuis les premières années de l'indépendance, est bien dégagée : terrain plat.

Elle répond aux normes de sécurité contrairement à l'actuel aérodrome qui, coincé entre les habitations, les placers et la colline de Sanoukhou, sera transformé en réserve foncière.

#### 1.3.7 Gare routière :

Elle est située à la jonction de la route internationale et la RN2 (venant de Kayes et Mahina).

La gare routière accueillera tous les véhicules assurant le transport intercommunal, communal, régional et international avec des aménagements adéquats. Sa position à l'entrée nord de la ville (après l'ONT) se justifie par le sens et l'importance des flux d'échanges. Elle couvre une superficie de dix hectares (**10ha**).

#### 1.3.8 Douanes et entrepôts :

Ils sont prévus sur un site de cinq hectares vingt deux ares (**5,22 ha**) situé dans le prolongement de l'actuel bureau douane au nord de la ville.

L'importance des importations et la proximité du centre commercial au nord justifient les superficies retenues.

#### 1.3.9 Zone universitaire :

La zone proposée concerne l'ancien site de la mission protestante et couvre une superficie de vingt un hectares quarante six ares (**21,46ha**).

Elle accueillera l'enseignement secondaire général et professionnel, et éventuellement des établissements à caractère régional ou sous régional compte tenu de la nouvelle politique d'intégration mise en œuvre dans la sous-région.

Après expertise, un terrain sera attribué à la mission protestante en compensation des investissements actuels. Ainsi la mairie évitera des expropriations coûteuses.

### 1.3.10 Zones maraîchères :

Il est prévu :

- l'amélioration des zones existantes et l'aménagement d'autres sur la colline du tamboura ;
- la sauvegarde et l'entretien des zones maraîchères en bordure des points d'eau ;
- enfin l'aménagement et l'équipement de zones le long de la falemé.

## II - EQUIPEMENTS PROPOSES :

L'étude a fait ressortir le sous équipement et la mauvaise répartition des équipements à l'intérieur de la ville et de la commune.

Comme toutes les villes coloniales, les équipements administratifs et commerciaux sont concentrés au centre ville de Keniéba. Les nouveaux lotissements réalisés n'ont pas pu corriger les écarts en raison de la non réalisation des équipements prévus. Les espaces, qui y avaient été affectés, ont été morcelés et distribués pour usage d'habitation.

Aucun village ne dispose d'un centre de santé et seuls deux d'entre eux disposent d'une école officielle (Goléa et Satadougu).

La nouvelle fonction des villages et la satisfaction des besoins de la ville imposent la programmation de nouveaux équipements. Cette programmation doit prendre en compte l'évolution de la population sur la période de validité du schéma : horizon 2020.

Ainsi les équipements suivants ont été programmés :

### 2.1 EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

Dans la ville de Keniéba l'effectif moyen par salle de classes est d'au moins 90 élèves.

Dans les vingt six (26) autres villages de la commune seuls les villages de Goléa et Satadougu disposent d'une école

Ce bilan fait ressortir l'urgente nécessité de créer de nouvelles structures scolaires tenant également compte du taux de croissance démographique qui reste très fort.

Les nouvelles créations sont les suivantes :

#### 2.1.1 Dans la ville de Keniéba :

- Un groupe scolaire à lafiabougou nord sur un site de quatre hectares (4ha)
- un groupe scolaire à ballabougou est sur un site de trois hectares cinq ares (3,5Ha).

Par groupe scolaire il faudrait désormais comprendre un établissement regroupant un ou plusieurs premiers cycles et un ou plusieurs seconds cycles. Ces établissements seront clôturés et des terrains de sports y seront aménagés

De même les anciens établissements recevront une clôture avec des toilettes pour certains.

### 2.1.2 Dans les villages :

- Des écoles fondamentales (premier cycle) sont prévues à : Sansanto, Mahinamine, Madinanding, Gato, Kolomba II, Fadougou, Manakoto, Naréna, Basiat Koundji-Kénieto ;
- Un groupe scolaire est prévu à Goléa. Cette localité constituera le centre du pôle secondaire sur le Tambaoura.

### 2.2 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES :

Les grandes orientations concernent :

- Le service socio-sanitaire actuel doit être rénové et érigé en hôpital, avec extension sur l'actuel terrain de sport : superficie sept hectares soixante cinq ares (**7,65 Ha**)
- L'ancien centre de santé sera réhabilité et transformé en Centre de Santé Communautaire (CSCOM).
- Les besoins de la ville s'élargissant, un autre CSCOM est prévu à Brindinto (à l'ouest après le Doundé sur la route de Faléa).
- A ces structures sanitaires de la ville, se grefferont d'autres centres situés dans les villages. Ainsi, des CSCOM sont prévus à Sansanto, Dioulafoundouni, Madinanding et à Mahinamine ;
- La position stratégique de Goléa (centre des villages sur la colline), la forte concentration des populations dans cette zone et son quasi inaccessibilité en raison de l'absence de routes; justifie la création d'un centre de santé de référence

Ce centre couvrira les besoins des onze (11) villages situés sur la colline.

- Un centre féminin d'activités multiples (CFAM) est prévu à lafiabougou sur deux hectares (2ha). Ce centre devra accueillir le jardin d'enfants, le centre de formation et d'alphabétisation des femmes etc... ;
- Enfin le lazaret est prévu sur un site d'un hectare (1ha) sur la route de Faléa vers le Doufoukhou.

### 2.3 EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Le stade omnisports de douze hectares vingt cinq ares (**12,25ha**) sera implanté à l'ouest de la ville ;
- Dans les nouveaux lotissements, il sera prévu des terrains de sports de quartier. Tous les groupes scolaires auront leur terrain de sports.

#### 2.4 EQUIPEMENTS CULTURELS ET CULTUELS :

Les équipements prévus sont les suivants :

❖ Pour les équipements culturels :

- La bibliothèque et le musée seront érigés sur un site d'un hectare (1ha) non loin du stade omnisports ;
- Un centre d'épanouissement des jeunes (CEJ) est prévu à l'est de la ville ;

❖ Pour les équipements cultuels :

- Un cimetière de dix hectares (10ha) est prévu au nord-ouest ;
- Le cimetière des notables au sud sera agrandi ; une clôture sera érigée et tout autour une zone verte sera dressée pour éviter des désagréments aux populations avoisinantes : superficie : douze hectares (12ha) ;
- Le cimetière situé vers Brindinto sera maintenu tandis que le cimetière des pères blancs et celui situé sur la route de Dabia seront supprimés ;
- Une seconde mosquée de vendredi et un séminaire pour les chrétiens sont prévus au nord de la ville.

#### 2.5 EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :

- Un marché sera implanté dans le centre commercial au nord ;
- Le marché de ballabougou qui bénéficie d'un plan d'aménagement sera maintenu ;
- Dans les villages comme Goléa, Mahinamine et Madinading qui ne disposent pas de foires hebdomadaires des marchés seront aménagés ;
- Le marché à bétail est prévu sur un site de dix hectares (10 ha) à l'ouest de la ville ;
- L'abattoir sera installé au sud-ouest sur un site de deux hectares (2ha) (l'ancien abattoir est à démolir) ;

#### 2.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES :

Le campement actuel sera réhabilité avec la construction d'autres centres d'accueil par les privés. Une zone d'hôtels de sept hectares huit ares (7,8 ha) au bord du Doundé vers Brindinto est programmée ainsi que l'aménagement de quelques sites touristiques.

### III - VOIRIE RESEAUX DIVERS ET TRANSPORT :

#### 3.1 VOIRIE :

Un réseau de voirie cohérent qui structure l'espace urbain et facilite l'accès des différentes zones est programmé :

TABLEAU XIX : RESEAU VIAIRE

N° voies	Emprises	Orientations	Longueur (m)	Zones traversées
	30M	Nord-sud	4870M	Voie de ceinture Ouest
	30M	Nord-Sud	2770M	Voie de ceinture Est
	50M	Nord-Sud	4870M	Traversant la ville de Kéniéba
1	20M	Ouest-Est	1960M	Au sud de Sansanto
3	20M	"	600M	Longeant le Banibayako
5	20M	"	3150M	Au sud du CC Nord
7	20M	Ouest-Sud	4500M	Relie Z1 au grand marché (rocade)
9	20M	Ouest-Est	320M	Au sud de l'école de Lafiabougou
11	20M	"	4280M	Relie Z1 - Voie de ceinture Est
13	20M	"	2450M	Relie HV - Ballabougou
15	20M	"	460M	Sud du CC Ballabougou
17	20M	"	1390M	Reliant ceinture Ouest N°6
19	20M	"	2550M	Reliant N°6 à la route de Dabia
21	20M	"	540M	Voie au sud de Ballabougou
23	20M	"	1830M	Reliant grand marché - Route de Faléa
25	20M	"	1800M	Voie au Sud du Doundé
27	20M	"	1500M	Jonction - Rcade 2 - Voie I2
2	20M	Nord-Sud	5470M	Sansanto - Derrière Doundé
4	20M	"	1500M	Desservant à l'ouest GR - 2B - 2G
6	20M	"	1620M	Reliant 24 à la voie 23
8	20M	"	1440M	Route de Kayes
10	20M	"	1620M	Reliant les voies N9 et N19
12	20M	"	570M	Voie à l'est du cimetière Notables

- La route internationale (RI) traverse la ville sur 4870m ;

- Le linéaire de voirie est de 7640m pour les voies de 30m d'emprise et 39550m pour celles de 20m d'emprise. Ce grand maillage qui représente environ 47km de nouvelles voies, est prévu en revêtement bitume ou latérite avec éclairage public et caniveaux de drainage ;

- Le principal obstacle pour la mise en place d'un réseau viaire cohérent dans la ville de Kéniéba est la présence de nombreux marigots qui traversent la ville de part en part et qui nécessitent la réalisation d'ouvrages d'art ;

- L'aménagement des ronds points est nécessaire pour la fluidité et la sécurité dans la circulation ;

En outre pour faciliter les échanges inter - communaux il faudrait :

- Aménager des pistes et routes reliant les villages entre eux et ceux-ci à la ville;

- Construire des ouvrages d'art sur les marigots pour l'affranchissement pendant l'hivernage.

### 3.2 ASSAINISSEMENT :

#### 3.2.1 Eaux pluviales :

Le réseau de drainage des eaux pluviales doit permettre de freiner l'érosion des sols et éviter en même temps la stagnation des eaux dans les concessions et les rues.

Ce réseau se compose de collecteurs naturels (marigots) principaux à aménager (Doundé, Kamaré Kô, N'Bamabaya Kô), de collecteurs naturels secondaires (excavations le long de la RN2, de la mission vers l'ex aérodrome) et de collecteurs secondaires artificiels à créer (A, B, C, D) :

- A: reliant le N'Bamabaya Kô à Koundji versant Tambaoura - Kamarékô
- B: reliant le versant Tambaoura (niveau inspection) à Doundé (niveau Brindinto)
- C: reliant route Dabia - Collecteur B
- D: reliant le versant Tambaoura au collecteur B (route de Dabia).

TABLEAU XX : RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Collecteurs naturels principaux		Collecteurs naturels secondaires		Collecteurs artificiels	
Désignation	Longueur	Désignation	Longueur	Désignation	Longueur
Doundé	8780m	Collecteur RN2	4320m	A	1560m
Kamaré Kô	5200m	Collecteur Mission Aérodrome	1420m	B	3330m
N'Bamabaya Kô	2260m			C	960m
	16240m		5740m		5850 m

La longueur de l'ensemble du réseau est de 27830m soit 27km830.

#### 3.2.2 Eaux usées et gadoue :

La nappe phréatique étant à une faible profondeur, les fosses traditionnelles étanches sont mieux indiquées pour éviter toute pollution.

Pour les eaux usées industrielles et chimiques, les stations d'épuration sont à prévoir à l'abattoir et dans la zone industrielle.

#### 3.2.3 Ordures :

Le ramassage des ordures sera assuré par le groupement d'intérêt économique qui vient de voir le jour. Le système de collecte par charrettes avec traction animale sera renforcé.

Un dépôt de transit sera créé au flanc de la colline dans les ravins à lafiabougou Est. Le transfert des ordures de ce dépôt vers la décharge finale située après Mogoyafara à huit ( 8km) sera assuré par la mairie avec un camion.

Pour les déchets spéciaux (ordures hospitalières, cadavres d'animaux et autres), le système d'incinération sera appliqué.

### 3.3 RESEAUX DIVERS :

#### 3.3.1 Adduction d'eau :

Les mesures dans ce domaine doivent concourir à la satisfaction de tous les besoins (hommes, animaux, végétaux et maraîchage). Pour ce faire, il sera préconisé :

- l'augmentation de l'offre c'est à dire augmenter les capacités du château d'eau ou alors construire un barrage de retenue d'eau sur le Koundji ;
- l'extension du réseau aux nouvelles zones à aménager avec les branchements individuels ;
- l'entretien des retenues d'eau et la création d'abreuvoir pour les animaux ;
- la création de forages dans les villages qui n'en possèdent pas ;
- l'entretien des multiples cours d'eau pour le développement du maraîchage ;

Dans le court terme, les forages peuvent pallier la situation dans la ville.

#### 3.3.2 Electricité :

La mise en place d'un réseau cohérent est indispensable pour les besoins individuels, les activités de développement et la sécurisation des populations.

En attendant l'arrivée du courant de Manantaly via Kayes, les mesures urgentes qui doivent être envisagées sont :

- venir en aide à l'opérateur privé qui assure déjà la fourniture pour quelques abonnés ;
- développer l'énergie solaire ;
- aménager le marigot Koundji en vue d'y installer des turbines hydro-électriques.

#### 3.3.3 Téléphone ORTM :

- La capacité du central téléphonique doit être augmentée pour répondre aux besoins de la commune. Le central sera équipé d'un canal de transmission secours et sera connecté à internet ;
- L'acquisition de la téléphonie rurale serait nécessaire pour la desserte des autres localités de la commune ;
- Pour la télévision, il faudra augmenter la hauteur du pylône (108m) ainsi que la puissance d'émission (1000watt) ;
- En ce qui concerne les radios, la puissance d'émission doit être augmentée avec une amélioration des locaux.

### 3.4 TRANSPORT :

Il s'agit de trouver une adéquation entre l'offre (voirie, parc autos) et la demande (déplacements, échanges etc...).

Le transport constitue un maillon essentiel dans le SDAU de la commune de Kénieba. C'est une activité économique fondamentale jouant un rôle capital dans le développement de la commune en raison de son enclavement.

- Il est certain que le cercle de Kénieba, qui est l'une des portes d'entrée d'un pays enclavé comme le Mali, peut devenir un important centre de transit des gros et petits porteurs.

- En outre avec l'aménagement de la route internationale Bamako- Dakar passant par Kénieba , le transport voyageurs pourra également connaître un grand essor ;

- La position de la nouvelle gare routière sur la RI peut conforter et améliorer notablement la fluidité des échanges et le bon ravitaillement de la commune ;

- Pour le réseau inter-urbain, les nouvelles voies permettront de réaliser la liaison entre la ville, la commune et les autres communes du cercle et de la région (Mahina, Sadiola, Kayes) ;

- A l'intérieur de la ville, deux principales lignes sont à créer avec un terminus central situé derrière l'actuel grand marché :

\* Ligne 1 : gare routière - centre ville

\* Ligne 2 : gare routière - centre ville - hôtel Lamine DABO (sur la route de Dabia).

Enfin l'extension de la ville et des activités favoriseront la mise en place d'un réseau de transport urbain constitué de taxis .

#### IV - RECOMMANDATIONS :

Pour une bonne application du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme des recommandations spécifiques sont nécessaires :

##### 4.1 Renforcement des capacités de la commune :

- capacité institutionnelle à travers la formation, l'appui technique et logistique ;
- capacité financière : création de ressources pour la commune, appuis financiers (Région, Etat et partenaires au développement) ;

##### 4.2 Aménagement de la commune :

- créer des pôles secondaires tout autour de la ville pour un développement diffus sur tout le territoire communal ;
- faciliter des liaisons entre les différents pôles et la ville (centre administratif) ;
- veiller à la protection de l'environnement par l'aménagement et la protection des zones vertes; la circonscription de l'orpillage anarchique ;
- favoriser un développement socio-économique intégré dans chacun des pôles suivant leurs spécificités. Cela passe par :
  - la valorisation des produits agricoles ;
  - l'organisation et la valorisation du secteur minier ;
  - l'aménagement de la plaine sud-est ;
- le développement du maraîchage le long de la Falemé ;
- la création d'un domaine protégé pour la fixation de la faune ;

##### 4.3 Habitat :

- amélioration de l'habitat dans les zones déjà urbanisées avec apport d'équipements pour les besoins de la population ;
- adaptation des nouvelles constructions aux normes et règles d'urbanisme ;
- sauvegarde des espaces prévus pour équipements collectifs et les espaces verts.

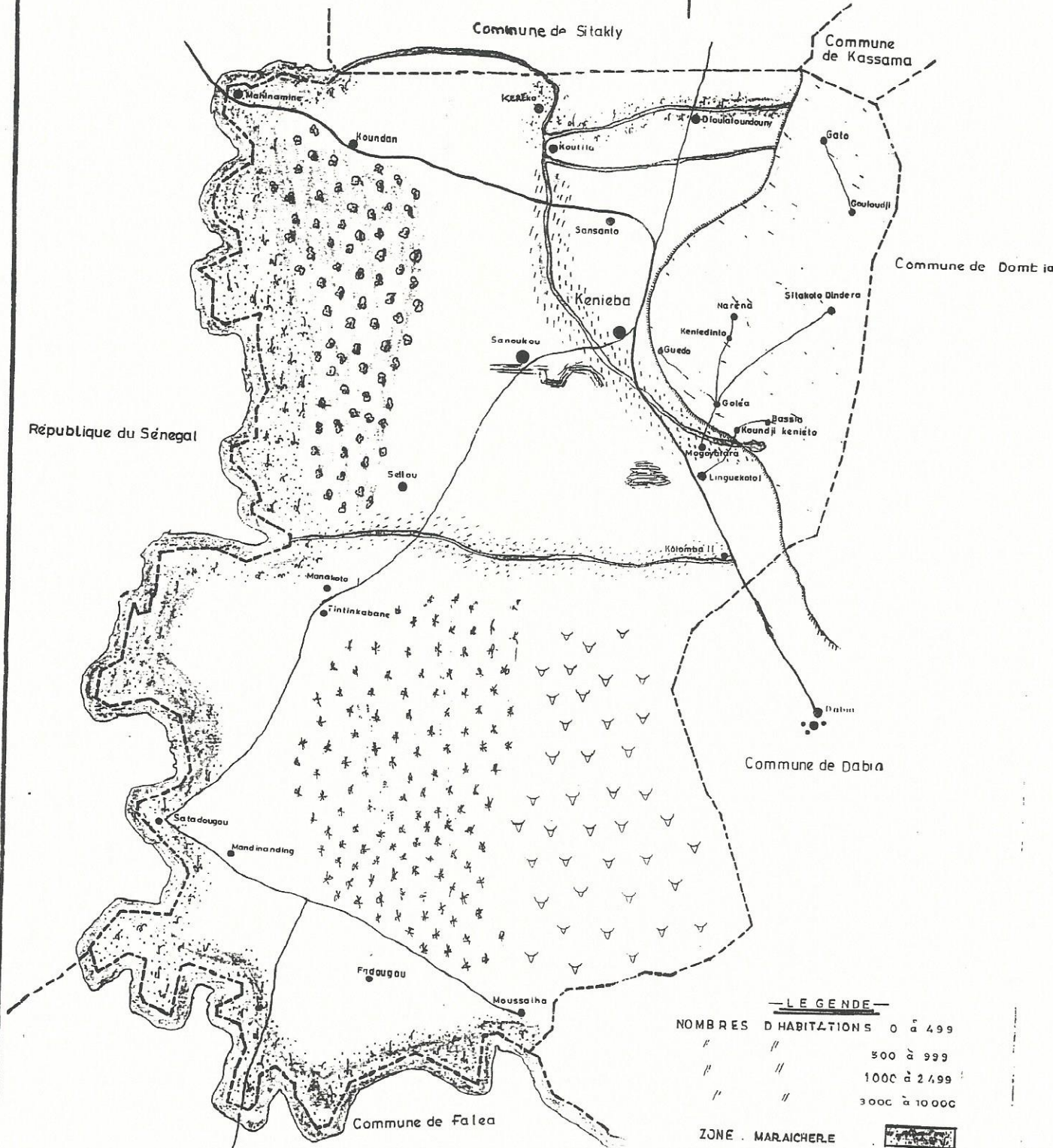
##### 4.4 Voirie et circulation :

❖ Aménagement des routes et pistes à l'intérieur de la commune :

➤ la route de Satadougou :

- deux ponts à Moussala avant le village et à Makoungué ;
- un pont sur Bilalikô ;
- un pont sur Bakolobi ;

NORD



République du Sénégal

Commune de Sitakly

Commune de Kassama

Commune de Dombia

Commune de Dabra

Commune de Falea

— LE GENDE —

NOMBRES D HABITATIONS	0 à 499
" "	500 à 999
" "	1000 à 2499
" "	3000 à 10000

- ZONE MARAICHERE
- VERGERS ET JARDINS
- DOMAINE PROTEGE
- ZONE AGRICOLE
- ZONE D'ELEVAGE

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE —

- un bac de traversée à Fekola sur la Faleme (Faléa)

➤ la route Mahinamine :

- un pont sur le Doundé après Sansanto avant la réalisation de la route internationale

❖ facilitation de la circulation à l'intérieur de la ville par les signalisations horizontales et verticales.

V - EVALUATION ET STRATEGIES D'APPLICATION :

5.1 EVALUATION :

Les tableaux ci-dessous illustrent l'estimation des différents programmes et la répartition des charges entre les intervenants (commune, privés, Etat et population).

5.1.1 Evaluation habitat

TABLEAU XXI

N°	Désignation	Unités	Quantité	Coût unitaire (million de F.CFA)	Montant (en millions) à la charge de				Total	%
					Etat	Commune	Pop	Privés		
1	Habitat administré	ha								
2	Habitat planifié	ha	94.25	19.8		1866.15			1866.15	5.9%
3	Aménagements anciens villages commune	u	50.75	550				27912	27912	89%
4	Restructuration quartiers I II III et Ier cycle	u	26	10			260		260	0.8%
5	Aménagement zones d'extension des villages de la commune	ha	4	50			200		200	0.6%
6	Aménagement zones de récasement	ha	124.06	5.5			682.33		682.33	2.2%
			44.32	11			487.52		487.52	1.5%
<b>TOTAL</b>										
<b>POURCENTAGE</b>						1866.15	1629.85	27912	31408	100%
						5.9%	5.2%	89%	100%	

TABLEAU XXII

N°	Designation des aménagements	Unités	Quantité	Coût unitaire (million de F.CFA)	Montant (en millions) à la charge de						Total	Pourcentage	
					Etat	Commune	Population	Privés					
1	Rénovation grand marché	u	1	500									
2	Rénovation actuelle zone administrative	u	1	800		500							
3	Création de zone de bureaux	ha	17,25	50									
4	Création zones hydrocarburées	ha	0,5	12,5	800								1,3%
5	Création zone garage	ha	0,5	29,0	29,0								2,05%
6	Création zone routière	ha	0,322	75	52,5								2,2%
7	Création zone universitaire	ha	10	225		24,5			617,5				0,2%
8	Création zone artisanale	ha	21,46	675		2250							0,6%
9	Création centres commerciaux	ha	02	50	14485,5								5,8%
10	Rehabilitation hôpital	ha	24,38	500	12190								37,2%
11	Création jardin linéaire	ha	24,38	500	12190								0,2%
12	Hôtel de ville	ha	7,65	150	1167,5								31,3%
13	Aménagement zone agricole	ha	15,37	400					4,5	6148,75			2,9%
14	Aménagement zone d'élevage	ha	5000	0,03		6148			1210	45			0,1%
	<b>TOTAL</b>	ha	17100	0,1									0,3%
	<b>POURCENTAGE</b>				15898	22477			771,5	38857,5			100%
					40,3%	57,7%			2%	100%			

L'évaluation du jardin botanique et de la zone verte est laissée à l'appréciation des spécialistes.

Schéma Directeur et d'Aménagement  
De la Commune de KIKIRI BA

TABLEAU XXIII

N°	Designation des aménagements	Unités	Quantité	Coût unitaire (million de F.CFA)	Montant (en millions) à la charge de						Total	Pourcentage								
					Etat	Commune	Population	Privés	Total	Pourcentage										
1	<b>Voie</b> Création voies de 30m Création voies de 20m Aménagement de ronds points Création de ponts	km km u u	7840 38830 6 21	250 200 100 100	1910 7726 600	2100	2800	500	1910 7725 500	3297 1755 100	3297 1755 100	13,7%	37,3%							
2														10236	19252	3200	14000	100%	10,7%	
3														10236	19252	3200	14000	100%	10,7%	
4														10236	19252	3200	14000	100%	10,7%	
	<b>SOUS TOTAL</b>																			
5	<b>Assainissement</b> Aménagement collecteurs naturels Création collecteurs artificiels Création de décharge finale	km km u	21980 5850 1	150 300 100	10236	2100	2800	500	12336	3297 1755 100	3297 1755 100	13,7%	37,3%							
6														10236	19252	3200	14000	100%	10,7%	
7														10236	19252	3200	14000	100%	10,7%	
	<b>SOUS TOTAL</b>																			
8	<b>Adduction d'eau</b> Electricité Téléphone	ff ff ff	14000 4000 2000	10236	19252	8000	21,3%	37488	100%	100%	100%	100%	100%							
9														10236	19252	8000	21,3%	37488	100%	100%
10														10236	19252	8000	21,3%	37488	100%	100%
	<b>TOTAL</b>																			
	<b>POURCENTAGE</b>																			

Schema Directeur et d'Aménagement  
de la Commune de KHHUA

TABLEAU XXIV

N°	Désignation des engagements	Unités	Quantité	Coût unitaire (million de FCFA)	Montant (en millions) à la charge de							Total	Pourcentage	
					Etat	Commune	Population	Privés						
1	Administratif													
2	Commissariat de police													
3	Benamerne													
4	Centre de secours													
	Subdivision de la DRDC													
	<b>SOUS TOTAL</b>													
5	Scolaires													
6	Troupes scolaires													
	Ecole de 1er degré													
	<b>SOUS TOTAL</b>													
7	Santé humaine													
8	ES/CM													
9	Centre de santé de référence													
	Lazaret													
	<b>SOUS TOTAL</b>													
10	Santé animale													
11	Parc de vaccination													
12	Abattoir													
	Marché à bétail													
	<b>SOUS TOTAL</b>													
13	Touristiques :													
	Hotel													
14	Staps et monuments													
	<b>SOUS TOTAL</b>													

Schema Directeur et d'Aménagement  
de la Commune de KIMBA



### 5.1.5 RECAPITULATIF EVALUATION SDAU KENIÉBA

TABLEAU XXVII

N°	Designation des aménagements	Etat	Commune	Population	Privés	Total (en millions de fcf)	Pourcentage
1	Habitat		186615	162985	27912	31408	27,3%
2	Zone d'activités		15698	22477	7775	38952,5	33,8%
3	VRD		10236	19752	80100	37488	32,5%
4	Equipements		375	120	840	7345	6,4%
	Total		263319	490834	375715	15193,5	100%
	%	22,8%	43,1%	15%	32,6%		

Soit CENT QUINZE MILLIARDS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS CING CENT MILLE FRANCS CFA (115.193.500.000 fcf)

## 5.2 STRATEGIES D'APPLICATION :

Elles constituent l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, techniques et financières à mettre en oeuvre pour une bonne exécution des programmes du SDAU.

Les stratégies doivent prendre en compte, la gestion de tous les aspects dans l'aire d'étude dans le souci d'assurer un fonctionnement harmonieux de la commune.

Elles définissent les acteurs devant intervenir et instaurent un cadre d'animation pour la revalorisation et la promotion foncière en assurant la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) par le biais des entreprises publiques et privées.

L'application du SDAU de la commune de Kénieba repose sur 4 stratégies : foncière, institutionnelle, sectorielle et financière.

### 5.2.1 Stratégie foncière :

Avant la promulgation du code domanial et foncier, la gestion des terres relevait des autorités coutumières. Avec le droit positif Malien, une commission domaniale présidée par le commandant de cercle s'occupe de l'attribution de terre et de la politique de lotissement.

La Direction Nationale de la Géologie et des Mines intervient aussi dans la zone en raison de la richesse du sous sol en or et en diamant.

Ces deux constats font que l'on enregistre quatre (4) formes de titre de propriété :

- le titre foncier (rare dans la zone) ;
- les lettres d'attribution de lots à usage d'habitation ;
- le titre de concessions rurales (nombreux) ;
- et les titres miniers pour les sociétés, coopératives ou particuliers.

Le nouvel statut de la ville, qui faut-il le rappeler est le novau de la commune, et l'évolution de la commune dans son ensemble dans les vingt (20) prochaines années, nécessitent une nouvelle approche des problèmes fonciers.

Pour ce faire les mesures suivantes sont nécessaires :

- changer la vocation des concessions rurales déjà atteintes par l'urbanisation (ville, villages et extensions). Ces terrains reviendront à l'Etat avec la possibilité de purge pour les détenteurs de ces titres provisoires ;
- impliquer les autorités administratives locales et la municipalité dans l'attribution des titres miniers en tenant compte des programmes du SDAU ;
- aménager des parcelles agricoles pour les paysans pour un développement harmonieux de l'agriculture ;
- donner un délai limite pour la mise en valeur des lettres d'attributions datant de 10 à 20 ans. Ce délai passé, ces terrains seront réattribués ;

- avant tout aménagement, immatriculer les terrains (appartenant à l'Etat) au nom de la collectivité décentralisée ;
- faire des plans pour tout lotissement ou aménagement conformément au SDAU et aux règles d'urbanisme ;
- gérer les terrains destinés aux activités sous le régime des concessions à bail ;
- subordonner toute construction à l'obtention d'un permis de construire délivré par la mairie ;
- impliquer le service des domaines dans toute attribution de terrains ;
- sauvegarder et préserver les réserves foncières, les terrains programmés par le SDAU (activités, équipements, zone verte etc...);
- enfin dans les opérations d'urbanisme prévues (réhabilitation, restructuration et rénovation), tenir compte du droit coutumier surtout à manigalatô (noyau de la ville).

### 5.2.2 Stratégie institutionnelle :

A travers la création des communes, nouvelles unités locales de gestion administrative, la décentralisation permettra aux populations intéressées d'avoir, certes des bénéfices et autres avantages mais surtout d'imposer et de s'imposer toutes les rigueurs et exigences d'une gestion de proximité. Les élus locaux seront soumis à une obligation permanente de résultat par les électeurs.

Consciente de cette situation, la 3ème République a entrepris une politique qui vise à doter les villes secondaires d'un SDAU avec la participation des bénéficiaires directs que sont les populations.

La méthodologie participative ainsi adoptée est sous-tendue par certains textes notamment :

- la loi 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
- la loi 96-059/AN-RM du 4 Novembre 1996, portant création des communes ;
- la loi 95.034/AN - RM DU 12 Avril 1995 portant code des collectivités territoriales en RM.

En conséquence, un comité permanent de suivi de la mise en oeuvre du SDAU, doit être mis sur place. Ce comité, piloté par le maire de la commune de Kénieba, assurera l'application du SDAU en dégageant les priorités et le phasage dans le cadre du développement communal. Le comité comprend en plus des élus locaux, les services techniques et administratifs.

Les missions de ce comité sont entre autres :

- sensibiliser et informer les populations sur les orientations et les programmes du SDAU ;
- assister la commune dans la réalisation de son programme d'habitat et d'équipement ;
- planifier, organiser et coordonner les différentes interventions.

Cette méthode opérationnelle d'identification des divers niveaux de gestion et de contrôle des projets, fixe les missions respectives des différents intervenants et partenaires tout en condamnant les actions non planifiées et isolées.

Ainsi, les tâches de chaque intervenant seront bien déterminées : Etat, commune, population, privés et partenaires au

développement.

L'articulation intelligente entre ces intervenants respectifs doit évoluer vers une pédagogie d'approche qui jugulera les spontanéités et autres improvisations.

La mairie, maître d'ouvrage et principal intervenant doit bénéficier des programmes de formation adaptée pour assumer convenablement ses nouvelles tâches.

La création des services techniques communaux sera primordiale pour l'exécution des décisions du comité.

Pour une participation effective et de qualité des populations et privés, il faut une organisation et une animation des coopératives et groupements socio-économiques (associations, ton villageois etc...).

Enfin, la coopération jumelage pourra fournir des appuis logistiques, matériels et financiers.

### 5.2.3 Stratégie sectorielle :

Pour l'application du SDAU, il faut des plans plus détaillés, réglementant l'utilisation des sols et établissant pour le court terme des précisions pour différents secteurs couverts par le schéma directeur. Ces plans d'urbanisme sectoriel (PUS) précisent par zone plus restreinte le contenu du SDAU. Ils définissent les opérations d'urbanisme à mener.

La ville de Kénieba couvre trois zones de PUS, qui présentent chacune des réalités différentes les unes des autres.

#### 5.2.3.1 Zone de PUS N°1 :

Couvrant une superficie de 501,125 ha, elle est limitée :

- au nord par la route internationale ;
- au sud par la voie passant derrière le centre commercial du nord et les douanes ;
- à l'est par la RN2 ;
- à l'ouest par la voie de ceinture ouest et la zone aéroportuaire ;

Les actions à mener sont :

- aménagement des zones aéroportuaire, d'hydrocarbures, des entrepôts, des douanes, des zones de bureaux, de garages et la gare routière ;
- aménagement du centre commercial ;
- aménagement des zones d'extension et de cultures du village de Sansanto ;
- sauvegarde et bornage des trois réserves foncières.
- lotissement des deux zones d'extension de l'habitat ;

#### 5.2.3.2 Zone de PUS N°2 :

Elle couvre une superficie de 541,18ha, et est limitée :

- au nord, par la voie passant derrière le CC du nord et les douanes;
- au sud par la voie au sud (derrière Ooundé) ;

- à l'est par la RN2 ;
- à l'ouest par la voie de ceinture ouest.

Les actions à mener sont :

- rénovation de l'actuel grand marché ;
- aménagement de la zone verte le long du Doundé, la zone hôtel ;
- lotissement de la zone d'extension de l'habitat derrière le Doundé ;
- réhabilitation de l'hôpital ;
- construction de l'hôtel de ville et services techniques communaux ;
- aménagement du jardin botanique, du stade omnisports, de la zone industrielle et de la zone universitaire ;
- restructuration du noyau ancien (quartier I) avec aménagement des zones de récasement ;
- aménagement et extension du village de Brindinto ;

### 5.2.3.3 Zone de PUS N°3 :

S'étendant sur 767,573 ha, elle est limitée :

- à l'est par la colline du Tambaoura
- à l'ouest par la RN2 ;
- au sud par la voie au sud (derrière le Doundé).

Les actions à mener sont :

- aménagement de la zone verte à l'est sur la route de Dabia (derrière quartier II) ;
- bornage du dépôt de transit par les plantations ;
- aménagement du centre commercial de ballabougou ;
- lotissement de la zone d'extension de l'habitat derrière le Doundé ;
- restructuration du quartier II, ballabougou ;
- remblayage du ravin à l'est de Lafiabougou.

### 5.2.4 Stratégie financière :

Elle concerne la répartition du coût du SDAU entre les différentes parties pour son application et les moyens à mettre en oeuvre pour la mobilisation de ces ressources.

Cette stratégie oriente les décideurs (Etat et communes) vers des actes d'investissement facilitant la réalisation du SDAU.

Le coût total du SDAU s'élève à Cent quinze milliards cent quatre vingt treize millions cinq cent mille francs cfa (115.193.500.000 fcfa).

Les principaux bailleurs du schéma sont par ordre décroissant :

- la commune : 49.605.150.000 fcfa soit 43,10%
- les privés : 37.529.500.000 fcfa soit 32,6%
- l'état : 26.309.500.000 fcfa soit 22,8%.

\* Les moyens de financement pour la mairie sont de deux ordres : les ressources internes et les ressources externes.

#### 5.2.4.1 Ressources internes :

Elles sont constituées des impôts et taxes énumérés ci-après :

- montant intégral des contributions des patentes et licences ;
- 80% du montant de la TDRL ;
- montant intégral de la taxe bétail et sur les armes à feu ;
- la taxe sur les cycles à moteur ;
- la taxe sur les vélos ;
- montant intégral de la taxe de délivrance de la carte professionnelle d'orpaillage prévue par l'ordonnance N° 91-065/P-CTSP du 19 Septembre 1991 portant code minier ;
- la taxe sur les charrettes et pousse-pousses ;
- la taxe sur les autorisations des spectacles et divertissements occasionnels ;
- la taxe sur les appareils de jeu installés dans les lieux publics ;
- la taxe sur les établissements de nuit (bar, dancing, discothèques), débits de boissons, restaurants et gargottes ;
- le montant intégral de l'impôt sur les traitements et salaires des personnes sur le budget de la commune et de ses démembrements ;
- la taxe sur la pollution pour les sociétés minières ;
- la taxe de publicité dans les lieux publics et des affiches ;
- la taxe sur les autorisations de construire etc...

En plus de ces ressources, la commune peut s'investir dans les réalisations rentables pouvant générer des fonds ( construction de boutiques, magasins, marchés, salles d'activités artistiques et culturelles etc...).

Ces fonds cumulés peuvent être investis dans la mise en place :

- \* des petites et moyennes entreprises ou industries minières (PME-PMI) ;
- \* des unités agropastorales ;
- \* ou de petites caisses de financement (micro-crédit) pour prêts aux plus démunis ;

La mairie favorisera ainsi la création d'emplois et luttera ainsi contre la pauvreté.

#### 5.2.4.2 Ressources externes :

- partenaires au développement (coopération) ;
- solidarité entre villes et villages (jumelage) ;
- dons et legs (fondations d'aide et de partage) ;
- subvention de l'état à la commune ;
- investissements des ressortissants installés ailleurs à travers des mesures incitatives :

❖ pour les interventions de l'Etat, le support reste le budget national et les partenaires au développement.

- ❖ en ce qui concerne les privés, il faut mettre en place des mesures incitatives à l'investissement : désenclavement, révision de certaines taxes et l'organisation des différents secteurs de l'économie.
- ❖ pour l'amélioration des revenus des populations, il faut valoriser les produits agropastorales et miniers.

Enfin un contrôle rigoureux des frontières avec la multiplication des postes évitera la fuite des capitaux (transport frauduleux des produits miniers). Ainsi, les ressources minières de Kénieba profiteront aux populations et participeront pleinement au développement économique de la contrée. La création d'un comptoir d'achat de l'or (qui fixera le cours de l'or) va dans ce sens.

### 5.3 PHASAGE :

La priorité pour le développement de la commune de Kénieba, reste le désenclavement à travers la construction et l'aménagement des voies ou routes principales.

Dans la même lignée que le plan d'aménagement régional, qui a défini un pôle secondaire de développement régional (Kita-Bafoulabé-Kénieba : KBK), le SDAU privilégie la route Manantaly-Mahina-Djibroua-Kénieba. La liaison avec le chef lieu de région, justifie la route Kayes - Djibroua - Kénieba.  
Le phasage proposé ne concerne que l'habitat. Deux phases ont été programmées :

#### 5.3.1 Phase 1 : 2001-2010

Les zones d'extension à l'ouest sont prioritaires pour l'aménagement des multiples zones d'activités prévues. Elles concernent 63,94ha.

#### 5.3.2 Phase 2 : (2011-2020)

Elle concerne les zones d'extension prévues derrière le Doundé.  
Cette extension dépend de la réalisation des ouvrages sur le Doundé. Elle couvre une superficie de 82,68 ha.

**LES ANNEXES**

## REPERTOIRE DES TITRES PROVISOIRES DES CONCESSIONS RURALES DU CERCLE DE KENIEBA DE 1990 - 1999

N	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
041	Faboukary KEITA	TABAKOTO	SITAKILY
042	Diaraye DIABY	KENIEBA IV	KENIEBA IV
043	Thierno Ibrahima BARRY	TABAKOTO	SITAKILY
044	Saïbo KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
045	Moussa KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
046	Abdsoul DIAS/C Demba DIA	KENIEBA I	KENIEBA
047	Sada KANTE	KENIEBA II	KENIEBA
048	Amara BAMBÀ	KENIEBA I	KENIEBA
049	Sambou KEITA	YATIA-BEROLA	SITAKILY
050	Ousmane SISSOKO	YATIA-BEROLA	SITAKILY
051	Sekou SISSOKO	YATIA-BEROLA	SITAKILY
052	Koly Ba SISSOKO	SITAKILY	SITAKILY
053	Fagaye DANSOKO	KOLOMBA II	KENIEBA
054	Fabalaba DANSOKO	KOLOMBA II	KENIEBA
055	Héritier El Hadj Cheick Oumar BAH	KENIEBA II	KENIEBA
056	El Mamadou DIALLO	KENIEBA III	KENIEBA
057	Mamadou TIGANA	KENIEBA I	KENIEBA
058	Doundou SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
059	Abou FADIGA	KENIEBA III	KENIEBA
060	Samba COULIBALY	KENIEBA	KENIEBA
061	Sidi SY	KENIEBA I	KENIEBA
062	Association "Djigui Sèmè"	KENIEBA	KENIEBA
063	Mady dit Dabokè DABO	KENIEBA III	KENIEBA
064	Héritier Daouda DAMA	KENIEBA III	KENIEBA
065	Lassana SY	KENIEBA I	KENIEBA
066	Moulave SIDIBE	KENIEBA III	KENIEBA
067	Ousmane Alassane SQW	KENIEBA III	KENIEBA

N	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
068	Founekè SISSOKO	MOURALIA	SITAKILY
069	Kantara DIAWARA	KENIEBA	KENIEBA
070	Yoro GUINDO	KENIEBA I	KENIEBA
071	Daba KEITA	KENIEBA IV	KENIEBA
072	Sory KEITA	KENIEBA II	KENIEBA
073	Boukary KIABOU	KENIEBA IV	KENIEBA
074	Falaye KEITA	MOGOYAFARA	KENIEBA
075	Alpha Oumar KEITA	KENIEBA	KENIEBA
076	Nènè COULIBALY	KENIEBA IV	KENIEBA
077	Saïba SISSOKO	SANSANTO	KENIEBA
078	Alpha Oumar Baïto DIALLO	KENIEBA	KENIEBA
079	Famousa FOFANA	SITAKILY	SITAKILY
080	Sambaly SISSOKO	SITAKILY	SITAKILY
081	Famousa FOFANA	SITAKILY	SITAKILY
082	Alphousseiny SISSOKO	BATAMA	SITAKILY
083	Founekè KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
084	Fansavon KEITA	KENIEBA	KENIEBA
085	Sekou Ibrahim SISSOKO	SEKOTOBA	BAHE
086	Sekou Ibrahim SISSOKO	SEKOTOBA	BAHE
087	Ali SIDIBE	KENIEBA III	KENIEBA
088	El hadj Mamadou DIALLO	KENIEBA III	KENIEBA
001	Sory TOURE	KENIEBA II	KENIEBA
002	Alpha SY	TABAKOTO	SITAKILY
003	El Hadj Demba DIA	KENIEBA	KENIEBA
004	Waly Diaye	KENIEBA	KENIEBA
005	Alassago KANOUTE	KENIEBA	KENIEBA
006	El Hadj Sekou MINTHE	KENIEBA	KENIEBA
007	El Hadj Mamadou DIALLO	KENIEBA	KENIEBA
008	Bakary SISSOKO	MOGOYAFARA	KENIEBA
009	Mama dy KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
010	Falaye DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA

N°	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
011	El Mamadou KEBE	DIABAROU	DABIA
012	Bekave DOUMBIA	DIABAROU	DABIA
013	Sory KEBE	DIABAROU	DABIA
014	Mamadou TOURE	DIABAROU	DABIA
015	Habibou TOURE	DIABAROU	DABIA
016	Cheick Oumar CAMARA	FECOLA	KENIEBA
017	Sanga KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
018	Mamadou Karissi TOURE	KENIEBA III	KENIEBA
019	El Hadj Mamadou BAH	DIABAROU	DABIA
020	Bakary Téla DIALLO	DIABAROU	DABIA
021	Mamadou Kébéfinf KEBE	DIABAROU	DABIA
022	El Hadj mamadou BAH	KENIEBA	KENIEBA
023	Héritiers de F. Alassane SDW	KENIEBA III	KENIEBA
024	Kémoko N'DIAYE	KENIEBA III	KENIEBA
025	Mamadou Moustapha BAH	KENIEBA IV	KENIEBA
026	Check Oumar SISSOKO TP	KENIEBA III	KENIEBA
027	Amara TRAORE	DIABAROU	DABIA
028	El Hadj Mamadou DABO	DIABAROU	DABIA
029	Fakourou KEITA N°1	DIABAROU	DABIA
030	Fakourou KEITA N°2	DIABAROU	DABIA
031	Demba DIAWARA	KENIEBA III	KENIEBA
032	Chec Oumar CAMARA	KENIEBA	KENIEBA
033	Abdramane SY MSC	KENIEBA I	KENIEBA
034	Alpha Oumar KOUYATE	KENIEBA	KENIEBA
035	Abdoulaye NIANG	KENIEBA III	KENIEBA
036	Mamadou NIANG	KENIEBA III	KENIEBA
037	Tiguida BALLABA	KENIEBA II	KENIEBA
038	Oulématou SDW	TABAKATO	SITAKILY
039	Samba FOFANA	LINGUEKOTO I	KENIEBA
040	Bangaly KONDE	TABAKOTO	SITAKILY
089	Sanga KEITA	GUENOUBANTAN	DIALAFARA

N°	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
090	Dialla Mady SISSOKO	BETE A	SITAKILY
091	Fatoumata SY	KENIEBA IV	KENIEBA
092	Fanta SY	KENIEBA IV	KENIEBA
093	Bougou DIARRA (Forestier)	KENIEBA IV	KENIEBA
094	Ousmane DANSOKO	KENIEBA I	KENIEBA
095	Hawa DOUMBIA S/C SINAYOKO	KENIEBA IV	KENIEBA
096	Tidiani KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
097	Mamadou (dit Krouf) KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
098	Hady DRABO TP	KENIEBA IV	KENIEBA
099	El Hadj Kandara KEITA	KENIEBA	KENIEBA
100	Abdoulaye DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
101	Fademba SISSOKO	BETE A	SITAKILY
102	Kankou Mady SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
103	Fademba SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
104	Mady DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
105	Amara DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
106	Sambaly DEMBELE	TABAKOTO	SITAKILY
107	Sondamba FOFANA	TABAKOTO	SITAKILY
108	Mady KEITA	TABAKOTO	SITAKILY
109	Alassago KANDUTE	KENIEBA	KENIEBA
110	Diaguily DICKO	KENIEBA I	KENIEBA
111	Dramane TRAORE	KENIEBA IV	KENIEBA
112	Bamba KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
113	Keffing KEITA	TABAKOTO	SITAKILY
114	Fanssiriman SISSOKO	TABAKOTO	SITAKILY
115	Kaly SISSOKO	TABAKOTO	SITAKILY
116	Allamouta SISSOKO	TABAKOTO	SITAKILY
117	Billy SY	KENIEBA	KENIEBA
118	N'Bamoussa CISSE	KENIEBA	KENIEBA
119	Aïssata Kaba DIAKITE	KENIEBA II	KENIEBA
120	Fadialla dit Aya DABO	KENIEBA IV	KENIEBA

N	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
121	Tenimba-Boureima SY	KENIEBA II	KENIEBA
122	Kalilou Boureima SY	KENIEBA II	KENIEBA
123	Fily SISSOKO	KENIEBA I	KENIEBA
124	Famakan DANSOKO S/C N'Faly	KENIEBA III	KENIEBA
125	Ibrahima Madiba DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
126	Ibrahim madiba DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
127	Madiba DIAKITE	KENIEBA II	KENIEBA
128	Fawaly SISSOKO	GUINDINSOU	KASSAMA
129	Douga KEITA	GUINDINSOU	KASSAMA
130	Garo SISSOKO	ALLAHINA	SITAKILY
131	Hérities F. Bassirou KONATE	KENIEBA III	KENIEBA
132	Famousa KEITA	KASSAMA	KASSAMA
133	Sekoba FOFANA	SITAKILY	SITAKILY
134	Famousa KEITA MSC	KENIEBA	KENIEBA
135	Héritiers El Hadj Diabélou Fainke	KENIEBA III	KENIEBA
136	Héritiers F. Mamadou SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
137	Mady KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
138	Abdoulaye DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
139	Mamadou Bobo SISSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
140	Bambo KEITA	KENIEBA II	KENIEBA
141	Hawa DIAWARA	KENIEBA III	KENIEBA
142	Paul WATTARA	KENIEBA I	KENIEBA
143	Falaye SISSOKO	GAMATE	DOMBIA
144	Famousa DANFAGA	BETE A	SITAKILY
145	Fassiriman SISSOKO	DILOULAFONDOUNI	KENIEBA
146	Koly KEITA	DILOULAFONDOUNI	KENIEBA
147	Dioukou SAKILIBA	KENIEBA IV	KENIEBA
148	Niaboula TOURE	KENIEBA III	KENIEBA
149	Taki Mady SISSOKO	KENIEBA I	KENIEBA
150	Check DANSOKO	KENIEBA III	KENIEBA
151	Mamadou Sanssidine BAH	KENIEBA IV	KENIEBA

N°	PRENOMS ET NOM	VILLAGE	COMMUNE
152	Bambo KEITA	KENIEBA I	KENIEBA
153	Yérémakean DIAKABY	TABAKOTO	SITAKILY
154	N'Baha COULIBALY	KENIEBA IV	KENIEBA
155	Mansady SISSOKO	SITAKILY	SITAKILY
156	Bandiougou SISSOKO	TABAKOTO	SITAKILY
157	Fassiriman FOFANA	TABAKOTO	SITAKILY
158	Héritiers F.Tamba SISSOKO	KENIEBA IV	KENIEBA
159	El Hadj Bily SY	KENIEBA I	KENIEBA
160	Sanga KEITA	KENIEBA III	KENIEBA
161	Séga Emanuel DIAKITE	TABAKOTO	SITAKILY
162	Mady Siré KEITA	TABAKOTO	SITAKILY
163	Fountago dit Baba SISSOKO	DABIA	DABIA
164	Gaye KEITA	KOUKA	DOMBIA
165	Koly MONEKATA	FOUKALA	KENIEBA

**PROCES VERBAL D'ADOPTION PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES - VERBAL D' ADOPTION

L' an Deux Mil et du 03 au 19 AVRIL 2000, une visite de travail a conduit le Cabinet d' Aménagement et d' Urbanisme - MAGUA KOUATE à Kéniéba. L' objet de cette visite de travail était l' élaboration d' un projet de schéma directeur d' aménagement et d' urbanisme de Kéniéba.

L' équipe du Cabinet d' Aménagement et d' Urbanisme - MAGUA KOUATE était composée :

- Mme COULIBALI Magua KOUATE, Chef du " Cabinet ", Chef de mission,
- M. Moussa Sardo TRAGRE
- M. Léon Diarra et M. Mamadou Soumbia Facilitateurs

Le séminaire a commencé le 03 AVRIL 2000 à 10H 30, dans la Salle de Conférence du Cercle sous la présidence de Monsieur le Délégué du Gouvernement dans le Cercle, en présence de M. Mady Kossa KEITA, Directeur Régional de l' Urbanisme de Kaves, accompagné de M. Demba NASSOKO, Chef de l' Antenne de Kéniéba, et M. M. Diabira S. Baathara de la Direction Nationale.

Trois groupes de travail ont été mis sur pied à cet effet :

1er Groupe ( composé de : MM Sally AG KANADALAMINE, Délégué Gouvernement Commune Kéniéba, Rapporteur, FASSARA MACALOU, Vice - Président Conseil/Cercle Kéniéba, Rapporteur, ALKAOU SISSOKO, Chef Station Météo, Sangha KEITA, Conseiller Communal, Demba KEITA, Conseiller Communal, Amara DIAKITE, Conseiller Communal et Diamilateou SON, Assistante Sociale - Membre) était chargé de traiter : PRESENTATION ET ANALYSE DU PERIMETRE D' URBANISATION;

2ème Groupe ( composé de MM. Demba NASSOKO, Président, Moussa KOUATE, Secrétaire Général Commune, Rapporteur, Fousseuly SISSOKO, Chef de village, Djéli Mamadou SISSOKO et M. Babé SISSOKO, Conseillers de village, Yamadou KEITA, Maire, Sada KANTE, Président Conseil Cercle, Fatimata KAMARA, Coordinatrice des Femmes, Mamadou Bobo CISSE, Exploitant Minier et l' Adjudant de Gendarmerie Abdou DIARRA - Membres; : ANALYSE ET OCCUPATION DU SITE;

3ème Groupe ( composé de M. Moussa TRAGRE, Chef Adjoint Subdivision T.P., Président, Léon DIARRA, Rapporteur, Ibrahima THIAK, Syndicat Transport, Salif DEMBELE, OMT, Mamadou TRAGRE, Santé, Vincent SISSOKO, SOTELMA, Djénéba DANSOKO, Mairie, Baga SARAKE, Conservation

Nature, Moussa Seydou TRAGRE, Cabinet Mareuna Sadio Kouvaté, Radio Rurale - Membres  
chargé de traiter : LES EQUIPEMENTS ET LES TRANSPORTS.

Après d' intenses journées de recherches et de travail, les Séminaristes sont par  
à l' établissement d' un projet de Schéma Directeur D' Aménagement et D' Urbanisme de  
Commune de Kéniéba.

Ce document, présenté et discuté avec le Conseil Municipal de Kéniéba, a été adopté  
à l' unanimité des Conseillers Municipaux présents.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

Etaiant présents :

- Bouandou SISSOKO *[Signature]*
- Mamadou Seyv CAMARA *[Signature]*
- Guismane Niassane SON *[Signature]*
- Nialv CISSOKO *[Signature]*
- BAMBO KEITA *[Signature]*
- FASSARA MACALOU *[Signature]*
- Kodibo SISSOKO *[Signature]*
- Malick H BLAÏE *[Signature]*
- Filifin KEITA *[Signature]*
- Sangha KEITA *[Signature]*
- Djénéba BANSOKO *[Signature]*
- Amara DIAKITE *[Signature]*
- Sada S. KANTE *[Signature]*

Kéniéba, le 19 AVRIL 2000  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KENIEBA



KEITA